

# Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN  
D'INFORMATION  
DOCUMENTATION  
ET PROSPECTIVE

CRÉE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Vendredi 14 février 2014 – 41<sup>ème</sup> année – N° 10296

Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 850 € – 6 mois : 2 670 € – 3 mois : 1 470 €

## SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES ..... 3

### EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le Conseil constitutionnel valide les lois interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat parlementaire ..... 5

Le ton monte sur le dossier des intermittents lors des négociations sur l'assurance chômage ..... 6

Le président de la République François HOLLANDE annonce depuis la Silicon Valley des mesures en faveur des start-up françaises ..... 7

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT rappelle que le Parlement sera saisi en avril du projet de "pacte de responsabilité" ..... 8

Le président du Parti démocrate italien Matteo RENZI obtient le départ du président du Conseil Enrico LETTA auquel il devrait succéder ..... 10

L'accord sur l'évolution du métier d'enseignant du second degré conclu avec les organisations syndicales ..... 12

Le Parlement a adopté le projet de loi consommation ..... 13

Le plan Vigipirate sera profondément renouvelé à partir du 20 février ..... 16

L'ordre du jour du Conseil des ministres ..... 17

### LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Patrick PAILLOUX, ingénieur général des mines, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information-ANSSI, au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, devrait être nommé directeur technique à la direction générale de la sécurité extérieure-DGSE ..... 18

M. Jean-François MARY, conseiller d'Etat, devrait prochainement retrouver la présidence de la CPPAP-Commission paritaire des publications et agences de presse ..... 18

M. Yves DEMAY, ingénieur général de l'armement, directeur général de l'Ecole polytechnique, ancien directeur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées-ENSTA, serait élevé aux rang et appellation d'ingénieur général de l'armement hors classe .....	20
M. Eric LE GUERN jusqu'alors directeur du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements, devient adjoint au directeur des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie .....	20
M. Patrick HUBERT, conseiller d'Etat, associé chargé du département "concurrence et droit européen" au sein du cabinet Clifford Chance Europe, ancien directeur de cabinet de M. Dominique PERBEN, Place Vendôme, devient vice-président de la Commission concurrence de la Chambre de commerce internationale.....	21
M. Alexandre JEVAKHOFF, inspecteur général des finances, ancien collaborateur de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, rejoint la Mission d'expertise sur la diffusion de la presse .....	22
M. Christophe DISIC, jusqu'alors directeur adjoint aux publications de la ville de Saint-Ouen, devient responsable de la communication interne de la direction générale de la cohésion sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé .....	23
M. Benoît VAN REETH, conservateur général du patrimoine, jusqu'alors directeur et conservateur des antiquités et objets d'art aux Archives départementales du Rhône, a été nommé directeur du service des Archives nationales d'Outre-mer .....	24
M. Nicolas DEMORAND quitte ses fonctions de cogérant de "Libération" .....	24
M. Edouard VIEILLEFOND, jusqu'alors secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers-AMF, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général de Covéa.....	25
M. Jean-Olivier ARNAUD, qui était directeur général du CHU de Nîmes, ancien président du Syndicat national des cadres hospitaliers, a été nommé directeur général du CHU de Lille .....	26
La préparation des élections municipales .....	26
Mme Sophie BARTHELEMY, conservatrice en chef du patrimoine, jusqu'alors conservatrice au sein du Musée des beaux-arts de Dijon, a été nommée directrice du Musée des beaux-arts de Bordeaux .....	27
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES</u> .....	28
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Les propositions du Conseil national des Barreaux .....	30
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE</u> .....	33
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE</u> .....	35
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE</u> .....	38

---

**VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...**

---

**EN FRANCE**

🕒 **PJL Ville / cohésion urbaine** : Le Parlement, par des votes successifs du Sénat mercredi et de l'Assemblée nationale hier, a définitivement adopté le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de M. François LAMY, qui recentre les crédits sur des "quartiers prioritaires" dont la liste sera publiée après les élections municipales. Ils seront au nombre de 1300 contre 2500 actuellement, avec pour critère unique que la moitié de la population y perçoive moins de 60 % du revenu fiscal médian, soit moins de 11000 euros. Les nouvelles équipes municipales élues en mars pourront se saisir des outils de la loi et conclure des contrats de ville nouvelle génération, signés au niveau de l'intercommunalité avec l'ensemble des acteurs (Etat, élus, organismes sociaux...). Des "conseils citoyens" permettront d'y associer les habitants. Le texte prévoit aussi une nouvelle vague de travaux de rénovation urbaine, avec 5 milliards de subventions à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). "Cette loi organise le retour de l'Etat dans les quartiers", a affirmé à l'Assemblée M. LAMY. Au Sénat comme à l'Assemblée, les socialistes, les écologistes et les radicaux de gauche ont voté en faveur du projet de loi, tandis que les centristes se sont abstenus. L'UMP, qui s'était abstenu au Sénat, a voté contre au Palais-Bourbon. Pour leur part, les députés du Front de gauche se sont abstenus alors que leurs homologues sénateurs s'étaient prononcés pour.

🕒 **PJL artisanat / TPE** : De la redynamisation des commerces de centre-ville à la simplification de l'entreprise individuelle, les députés ont adopté hier plusieurs mesures consensuelles lors de l'examen du projet de loi sur le commerce, l'artisanat et la micro-entreprise, avant un vote global mardi. Aucun groupe politique de l'Assemblée n'a annoncé qu'il votera contre ce texte porté par la ministre Sylvia PINEL. Les discussions sur le régime de l'auto-entrepreneur, un volet déminé en commission, n'ont pas suscité de levée de boucliers de l'opposition. Pour l'UMP, "plus personne ne doute de l'intérêt de ce régime" et la majorité "complète" ce qui a été créé sous M. Nicolas SARKOZY. Le texte, à peine retouché dans l'hémicycle, vise selon le ministère à créer "un régime unique, simplifié, de la micro-entreprise", en la faisant bénéficiaire de certains aspects du régime des auto-entrepreneurs, suivant les préconisations du député socialiste Laurent GRANDGUILLAUME. Simplicité dans l'inscription par internet d'une part, et simplicité que procure le calcul des impôts et des cotisations sociales en pourcentage du chiffre d'affaires d'autre part. "Les auto-entrepreneurs deviennent des micro-entreprises", résume Mme PINEL. Les entrepreneurs individuels qui relèvent de l'artisanat auront l'obligation de suivre le stage préalable d'installation, valable pour tous les autres artisans. Les seuils de chiffre d'affaires exigeant de passer à une entreprise de type classique, que Mme PINEL avait prévu de baisser, provoquant l'indignation des auto-entrepreneurs, seront eux maintenus à 32 600 euros pour l'artisanat et les professions libérales et 80 500 pour les commerces. Depuis mercredi soir, les députés ont par ailleurs voté plusieurs mesures d'ampleur modeste pour essayer de redynamiser les petits commerces.

🕒 **Conseil d'Etat / fin de vie / LAMBERT** : Le Conseil d'Etat rendra aujourd'hui à 16h sa décision sur le cas de M. Vincent LAMBERT, tétraplégique, aphasique et en état de conscience minimale depuis cinq ans, a annoncé hier son vice-président Jean-Marc SAUVE à l'issue d'une audience durant laquelle le rapporteur public a préconisé une nouvelle expertise médicale, afin que le Conseil puisse "prendre la meilleure décision".

🕒 **PJL médicaments / vente en ligne** : Le Parlement a définitivement adopté hier un projet de loi transposant diverses dispositions européennes dans le domaine de la santé, dont l'une encadre la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription. Le Sénat a voté conforme le texte adopté le 15 janvier par l'Assemblée nationale, qui n'ouvre l'exercice de la vente en ligne de médicaments qu'aux seuls pharmaciens déjà titulaires d'une officine.

🕒 **Taxis / grève** : L'intersyndicale des taxis a mis fin hier au mouvement de grève lancé lundi après avoir obtenu de Matignon un gel des immatriculations des voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) jusqu'à la fin de la médiation lancée par le gouvernement (cf. "BQ" du 12 février). "Nous allons maintenant pouvoir travailler dans un esprit serein, tranquillement", a déclaré M. Nordine DAHMANE (FO Taxis). "Nous ne sommes pas contre la concurrence si elle est loyale. Ce sera la mission de M. THEVENOUD. On espère qu'elle aboutira à des décisions favorables pour eux comme pour nous, pour qu'on puisse se compléter" avec les VTC, a-t-il ajouté.

## DANS LE MONDE

🕒 **Centrafrique** : Le président de la République François HOLLANDE a demandé hier à M. BAN Ki-moon "d'accélérer la préparation d'une opération de maintien de la paix" de l'ONU en Centrafrique, lors d'un entretien téléphonique avec le secrétaire général des Nations unies, a indiqué l'Elysée dans un communiqué. Les deux responsables se sont entretenus de "la situation en République centrafricaine, qui reste marquée par une insécurité et des mouvements de population préoccupants", a souligné l'Elysée. "Le Conseil de sécurité a fixé un mandat clair, qui doit être mis en œuvre rapidement et fortement. Il s'agit notamment d'accélérer la préparation d'une opération de maintien de la paix, en partenariat étroit avec l'Union africaine", a précisé la présidence de la République.

🕒 **Belgique** : Les députés belges ont définitivement adopté hier une loi étendant le champ légal de l'euthanasie aux mineurs atteints d'une maladie incurable, sans fixer d'âge minimum, 12 ans après l'avoir autorisée pour les adultes. La loi, déjà votée en décembre par le Sénat, a été approuvée par les députés à une majorité de 86 "pour", 44 "contre" et 12 abstentions. Elle entrera en vigueur dans les prochaines semaines.

🕒 **Afghanistan / Talibans** : L'Afghanistan a provoqué hier la fureur de son allié américain, et des Nations unies, en libérant 65 talibans présumés malgré les mises en garde répétées de Washington, avivant des tensions déjà fortes entre les deux pays à l'approche du retrait de l'OTAN. Les prisonniers, qui étaient détenus à Bagram, une prison controversée située au nord de Kaboul et autrefois gérée par les seuls Etats-Unis, sont jugés "dangereux" par les militaires américains en Afghanistan.

🕒 **Egypte/Russie** : Le président russe a apporté hier son soutien à l'homme fort de l'Egypte, le maréchal Abdel Fattah al-SISSI, en visite à Moscou alors que les relations du Caire avec les Etats-Unis se sont refroidies. "Je sais que vous avez pris la décision de présenter votre candidature à la présidentielle en Egypte", a déclaré M. Vladimir POUTINE au maréchal SISSI, selon les images de la télévision russe. "C'est une décision très responsable, de s'investir d'une mission pour le peuple égyptien. Je vous souhaite, en mon nom et au nom du peuple russe, de réussir", a-t-il ajouté.

**Le Parlement européen : Organigrammes - Biographies des députés**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

### Le Conseil constitutionnel valide les lois interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat parlementaire

Le Conseil constitutionnel a annoncé hier s'être prononcé sur la loi ordinaire interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen et sur la loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur, dont il avait été respectivement saisi par plus de soixante députés et par le Premier ministre (cf. "BQ" du 24 janvier). Le Conseil constitutionnel a globalement jugé ces lois conformes à la Constitution, se bornant à une censure et des réserves ponctuelles.

Concernant le but poursuivi par le législateur, à savoir rendre incompatible l'exercice de toutes les fonctions exécutives locales avec les mandats de parlementaire européen, de député ou de sénateur à compter de 2017 (cf. "BQ" du 23 janvier), le Conseil constitutionnel a jugé qu'il était "loisible au législateur de poser de telles incompatibilités" et que celles-ci étaient conformes à la Constitution. Le Conseil a seulement, pour faire respecter le principe d'égalité, jugé que ces règles devaient aussi s'appliquer aux fonctions de vice-président élu par l'Assemblée de Corse.

Concernant la procédure d'adoption de la loi organique, vivement dénoncée par les sénateurs de l'opposition, le Conseil a relevé que "la très grande majorité de ses dispositions ne modifiaient ni n'instauraient des règles applicables au Sénat ou à ses membres différentes de celles applicables à l'Assemblée nationale ou à ses membres". Ainsi, "les dispositions de la loi organique ne sont pas relatives au Sénat et n'avaient pas à être adoptées dans les mêmes termes par les deux assemblées, en application du quatrième alinéa de l'article 46 de la Constitution", a estimé le Conseil, selon lequel ce quatrième alinéa "ne devait s'appliquer que pour l'adoption du paragraphe IV de l'article 8 relatif au remplacement des sénateurs élus au scrutin proportionnel". Ces dispositions se distinguent en effet de celles relatives aux députés, qui sont tous élus au scrutin majoritaire. Dès lors, le Conseil constitutionnel a censuré le paragraphe IV de l'article 8 de la loi organique.

Rappelons que ce paragraphe prévoyait de rédiger comme suit le premier alinéa de l'article L.O. 322 du Code électoral : "En cas d'annulation des opérations électorales, de vacance causée par la démission d'office prononcée par le Conseil constitutionnel en application de l'article L.O. 136-1, par la démission intervenue pour tout autre motif qu'une incompatibilité prévue aux articles L.O. 137, L.O. 137-1, L.O. 141 ou L.O. 141-1 ou par la déchéance constatée par le Conseil constitutionnel en application de l'article L.O. 136, ou lorsque le remplacement prévu aux articles L.O. 319 et L.O. 320 ne peut plus être effectué, il est procédé à des élections partielles dans un délai de trois mois".

Le Conseil a également jugé les nouvelles incompatibilités professionnelles posées par la loi organique avec le mandat de député ou de sénateur conformes à la Constitution. Il en va de même pour les règles relatives aux indemnités.

Le législateur a par ailleurs entendu mettre fin à l'ancienne règle selon laquelle le parlementaire en situation de cumul pouvait librement choisir le mandat ou la fonction qu'il entendait conserver. En vertu des nouvelles dispositions de la loi organique, le parlementaire devra démissionner de son mandat parlementaire ou de la fonction électorale qu'il détenait avant l'élection qui l'a mis en situation d'incompatibilité. Le Conseil constitutionnel a jugé que "cette nouvelle règle, qui n'a ni pour objet ni pour effet de porter atteinte à la liberté de choix de l'électeur et à l'indépendance de l'élu", était conforme à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a enfin examiné l'application des dispositions de la loi organique et de la loi ordinaire dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. D'une part, il a relevé que les nouvelles règles organiques de résolution des incompatibilités avec l'exercice d'un mandat parlementaire s'appliquaient pour les titulaires de certains mandats ou fonctions dans les collectivités d'Outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie. D'autre part, relèvent de la loi organique les incompatibilités entre le mandat de représentant au Parlement européen et soit un mandat de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité d'Outre-mer ou de Nouvelle-Calédonie, soit les fonctions de membre de gouvernement de la Polynésie française ou de la Nouvelle-Calédonie. Dès lors, le Conseil constitutionnel a formulé une réserve relative aux articles 1<sup>er</sup> et 4 de la loi ordinaire, qui ne sauraient s'appliquer à ces mandats et fonctions Outre-mer.

### **Le ton monte sur le dossier des intermittents lors des négociations sur l'assurance chômage**

Le ton est monté hier lors des négociations sur l'assurance chômage, le patronat ayant jeté un pavé dans la mare avec des propositions drastiques, dont la suppression du régime des intermittents du spectacle, un dossier que les syndicats refusent d'ouvrir.

Sur Europe 1, avant même le début des négociations, le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, avait accusé le patronat de jouer au "casse-cou" avec ses propositions sur l'assurance chômage et souligné que ce n'était pas en période de crise que l'on pouvait "dégrader" les indemnités des demandeurs d'emploi. "Je déconseille au Medef de persévérer dans cette erreur", a-t-il ajouté. Surtout, le gouvernement préférerait éviter la gestion de ce dossier avant les municipales. Depuis le très médiatique conflit des intermittents en 2003, les partenaires sociaux se sont eux-mêmes gardés d'ouvrir cette boîte de Pandore.

"Je réaffirme mon attachement et l'attachement du gouvernement, avec le ministre du Travail Michel SAPIN, au régime d'assurance chômage des intermittents", a déclaré de son côté la ministre de la Culture Mme Aurélié FILIPPETTI, alors qu'une cinquantaine d'intermittents occupaient depuis le début de l'après-midi le hall du ministère. "Le gouvernement ne reprend nullement à son compte les propositions du Medef concernant la suppression du régime d'assurance chômage des intermittents. C'est même de la provocation", a précisé la ministre. "Le dialogue qui s'est ouvert sur la convention UNEDIC est un dialogue entre partenaires sociaux", a-t-elle toutefois noté. "C'est au Medef que les organisations syndicales doivent adresser leur mécontentement". "

Le patronat (Medef, CGPME, UPA) a mis sur la table mercredi un projet de réforme choc de l'assurance chômage, qui prévoit, outre la suppression très polémique du régime spécial des intermittents du spectacle, une modulation de l'indemnisation des chômeurs en fonction de la conjoncture et la cotisation des contractuels de la fonction publique.

### **Un constat unanime de désaccord**

"Séance difficile", "discussions tendues", "journée de perdue" : cette troisième séance de négociation au siège du Medef s'est conclue sur un constat unanime de désaccord, les syndicats déplorant le "durcissement" du ton du patronat et le soupçonnant de jouer au "billard à trois bandes" avec le gouvernement. Le Medef a lui-même reconnu que cette journée avait été "éprouvante pour tout le monde".

Outre la suppression très polémique du régime spécial des intermittents du spectacle, le patronat (Medef, CGPME, UPA) prévoit une modulation de l'indemnisation des chômeurs en fonction de la conjoncture et la cotisation des contractuels de la fonction publique. "Les positions du patronat se

sont radicalisées", a déploré le négociateur de FO, M. Stéphane LARDY. Un sentiment partagé par la représentante de la CFDT, Mme Véronique DESCACQ : "c'était une journée perdue, une journée de posture à destination de je ne sais qui". "Un fossé s'est creusé aujourd'hui entre les syndicats et le patronat", a renchéri le représentant de la CGT, M. Eric AUBIN, qui était allé jusqu'à déchirer le texte patronal devant les caméras à son arrivée au Medef.

"Les trois organisations patronales ne signeront pas un accord avec des aménagements à la marge et des coûts additionnels", a prévenu le négociateur du Medef, M. Jean-François PILLIARD. En outre, le Medef estime que tous les sujets, y compris celui des intermittents, doivent être mis sur la table. "Ne rien faire dans la période actuelle, c'est prendre le risque dès 2017 de remettre en cause l'existence même de l'assurance chômage", plombée par un lourd déficit de plus de 4 milliards d'euros et une dette proche de son niveau record, a fait valoir M. PILLIARD.

Il reste encore deux séances de négociation aux partenaires sociaux, qui se sont donné jusqu'au 13 mars, pour parvenir à un accord sur les modalités d'indemnisation des chômeurs. L'actuelle "convention" expire fin mars. Mais "pour l'instant, rien ne se dessine, ou alors c'est de l'art abstrait", a ironisé M. Stéphane LARDY. Le Medef a lui-même laissé la porte ouverte à une prolongation des discussions. "Si on est proche d'un accord et qu'il faille proroger l'actuelle convention d'un mois, ça se regarde", a convenu M. PILLIARD.

### Le président de la République François HOLLANDE annonce depuis la Silicon Valley des mesures en faveur des start-up françaises

Le président de la République François HOLLANDE a proclamé hier à San Francisco sa foi dans les entreprises innovantes et les start-up mais aussi sa disposition à accueillir en France les géants américains de l'internet, au terme d'une visite d'Etat de trois jours aux Etats-Unis. Symbole de cette lune de miel : le "hug" (accolade) qu'il a accordé à M. Carlos DIAZ, un entrepreneur de la Silicon Valley. Celui-ci était à l'origine en 2012 du mouvement des "pigeons", une révolte de patrons contre la hausse un temps envisagée de la taxation des plus-values sur les cessions d'entreprises, initiative qui menaçait de décourager les investisseurs.

M. HOLLANDE a fait valoir que "la France doit reconnaître le dynamisme de ses entrepreneurs" et favoriser "l'esprit d'initiative". Le président a ainsi promis dès "le mois prochain" un dispositif "aussi incitatif qu'aux Etats-Unis" pour le "financement participatif" des jeunes pousses françaises, proposé des mesures en faveur des étudiants créateurs d'entreprise, relancé l'idée de "passesports talents" pour les créateurs étrangers ou évoqué "l'idée" de stock options dans les start-up. Au cours d'un déjeuner dans un restaurant de San Francisco, M. HOLLANDE a rencontré aussi les tycoons de l'internet, M. Eric SCHMIDT (Google), Mme Sheryl SANDBERG (Facebook), MM. Jack DORSEY (Twitter) ou Mitchell BAKER (Mozilla Foundation). Il leur a confié avoir lancé le message suivant : "nous n'avons peur de rien, pas peur de mettre nos meilleures entreprises dans la Silicon Valley, pas peur non plus d'attirer des talents ou des investisseurs étrangers dans notre pays". "Nous devons accepter une émulation favorable à l'emploi dans notre pays, c'est pour ça que j'ai dit à ces grands groupes : venez investir en France, venez créer des emplois, (...) venez aussi soutenir les start-up françaises", a-t-il fait valoir. M. HOLLANDE n'a toutefois pas abordé avec eux la question qui fâche : leurs pratiques d'"optimisation fiscale" qu'il avait jugé "pas acceptable" à quelques jours de son départ pour les Etats-Unis. Le président y a toutefois fait allusion devant la communauté française de San Francisco réunie dans un grand hôtel de la ville : "il y a aussi des conditions à respecter, des règles fiscales" et ces questions devront être réglées à l'échelle européenne.

C'est également à la communauté française que M. HOLLANDE a réservé les flèches qu'il a décoché au président du Medef Pierre GATTAZ, ironisant sur "l'avantage" de l'avoir eu à ses côtés tout au long de sa visite d'Etat aux Etats-Unis. "Vous pouvez l'applaudir", a-t-il poursuivi, déchaînant les rires de la salle. "Il sera même dit que j'ai fait applaudir le président du Medef", a-t-il alors plaisanté avant d'enchaîner sur le même registre moqueur : "Je ne doute pas qu'il me rende la pareille le moment venu, ça fait partie du pacte de responsabilité, je l'avoue", a-t-il conclu dans une allusion aux commentaires, puis à la volte-face de M. GATTAZ sur ledit pacte (cf. "BQ" des 12 et 13 février).

### **Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT rappelle que le Parlement sera saisi en avril du projet de "pacte de responsabilité"**

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT, invité hier matin d'Europe 1, a rappelé hier que le pacte de responsabilité proposé par le président de la République aux entreprises devrait avoir été négocié d'ici la fin du mois de mars. "Le délai, c'est fin mars et en avril le Parlement sera saisi d'un projet de pacte", a-t-il précisé, en rappelant que syndicats et patronat se rencontreront le 28 février "pour voir comment on peut avancer de façon équilibrée sur les contreparties" (cf. "BQ" du 12 février). Rappelons que le gouvernement engagera sa responsabilité sur ce texte après les élections européennes, entre le 25 mai et le 30 juin (cf. "BQ" du 23 janvier).

Revenant sur les fameuses "contreparties" sur lesquelles devront s'engager les entreprises, il a estimé qu'il fallait "qu'il y ait des perspectives d'emploi, de formation, de carrière" en échange de la baisse du coût du travail promise par M. François HOLLANDE. Il a ainsi salué les propos tenus la veille par le président du Medef Pierre GATTAZ n'excluant pas des "engagements chiffrés" en matière de création d'emplois mais sur la base "d'objectifs" et "d'estimations" (cf. "BQ" d'hier). Ces nouvelles déclarations vont "dans la bonne direction", a commenté M. AYRAULT alors que M. GATTAZ avait semé le trouble lundi soir en déclarant vouloir s'affranchir de toute "contrainte".

Le Premier ministre a aussi mis l'accent sur l'action du gouvernement pour attirer de nouveaux investisseurs. "Dès la semaine prochaine, nous allons réunir le conseil stratégique de l'attractivité", a-t-il annoncé. "Dimanche soir, je réunirai à dîner des chefs d'entreprises du monde entier pour leur parler de la marque France avant, lundi, un séminaire" sur ce sujet, a enchaîné M. AYRAULT.

### **M. AYRAULT récusé tout projet de gel de l'avancement des fonctionnaires**

Le Premier ministre a par ailleurs démenti que le gel des primes et avancements des fonctionnaires soit à l'étude par le gouvernement, démentant une affirmation faite la veille par le président du groupe Socialiste à l'Assemblée Bruno LE ROUX (cf. "BQ" d'hier). "Ce n'est pas vrai... Pourquoi annoncer de fausses nouvelles ? (...) On n'est pas dans le concours Lépine des économies !", a-t-il lancé. "Je ne suis pas favorable à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires", a insisté le Premier ministre. Et d'ajouter : "Ce que je vous demande de regarder c'est ce que nous avons fait : au 1<sup>er</sup> février, sur les feuilles de paye, les (fonctionnaires de) catégorie C, c'est-à-dire les moins payés, vont voir leur situation s'améliorer", a-t-il fait valoir.

Le ministre délégué chargé du Budget Bernard CAZENEUVE s'est refusé à tout commentaire, de même que la ministre de la Fonction publique Marylise LEBRANCHU.

Le secrétaire général de FO Jean-Claude MAILLY a prévenu hier qu'un gel des primes et avancements des fonctionnaires serait un "casus belli" pour ces derniers et traduirait une "logique d'austérité" du gouvernement. "Ça ne passera pas", a-t-il prévenu. Dans un communiqué commun

publié en fin de journée, l'ensemble des syndicats de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires, Unsa et FO), visiblement peu satisfaits par le démenti formulé par M. AYRAULT, ont indiqué attendre "un courrier" du Premier ministre "affirmant que le gouvernement n'envisage pas le gel des avancements et des primes des agents". Ils ont fait savoir que les discussions engagées avec Mme LEBRANCHU en vue de négociations qui doivent démarrer en mai sur les "parcours professionnels, carrières et rémunérations" des quelque 5 millions d'agents ne pourront reprendre qu'une fois que M. AYRAULT aura répondu à leur demande.

### **M. MELENCHON lance un appel à "l'opposition de gauche" pour des listes communes aux élections européennes**

Autre sujet d'inquiétude pour le gouvernement : l'aile gauche du PS, et plus largement toute la gauche de la gauche, de plus en plus critique vis-à-vis de l'orientation politique retenue par l'exécutif. La sénatrice de Paris Marie-Noëlle LIENEMANN, animatrice du courant "Maintenant la gauche" au sein du PS, a ainsi estimé hier sur RFI que M. HOLLANDE ne pourrait se maintenir durablement avec un si faible soutien sur sa gauche, soulignant que la grande majorité du PS ne soutenait pas le pacte de responsabilité. Comme on lui demandait si elle pourrait aller jusqu'à ne pas voter la confiance au gouvernement sur le pacte de responsabilité, Mme LIENEMANN a répondu : "nous sommes dans une phase où il faut d'abord convaincre". "On a eu un séminaire du PS, je n'ai pas entendu un mot de soutien au fameux pacte de responsabilité. Pas un leader n'a pris la parole pour soutenir réellement ce pacte, à part le Premier ministre et les ministres du gouvernement", a-t-elle souligné. Rappelons que plusieurs membres des courants de l'aile gauche du PS ont rendu publique lundi une lettre très critique envers le gouvernement, dénonçant notamment le pacte de responsabilité jugé trop "déséquilibré" en faveur du patronat (cf. "BQ" du 11 février). "Le président de la République est au plus bas dans la confiance des Français. Il sait bien que FO, la CGT, les Verts, le Parti Communiste, le Front de Gauche et une aile de plus en plus importante du PS ne sont pas d'accord. Je veux bien que l'on croit que dans la Ve république, on peut gouverner ainsi... Ça ne tiendra pas", a prédit la sénatrice de Paris.

Saisissant la balle au bond, le coprésident du Front de gauche Jean-Luc MELENCHON a lancé un appel au rassemblement de "tous ceux qui se définissent comme l'opposition de gauche", y compris la gauche du Parti socialiste, en vue de présenter des listes communes aux élections européennes du mois de mai. "Je ne limite pas l'ambition du changement à l'étiquette Front de Gauche. Je souhaite que l'on fasse un rassemblement, une convergence de toutes les oppositions de gauche qui existent aujourd'hui" avec "tous ceux qui veulent et qui se définissent comme l'opposition de gauche", a déclaré M. MELENCHON sur France 2. "Je lance donc un appel à cette gauche du Parti socialiste. Le quart du Bureau national du Parti socialiste vient de nous rejoindre en nous donnant raison, disant à François HOLLANDE : ça suffit cette politique ! Donc faisons des listes ensemble aux élections européennes, montrons au pays qu'on peut tracer une ouverture", a poursuivi le coprésident du Parti de gauche. "Je dis à Mme (Eva) JOLY, qui dit aux Verts qu'il faut quitter le gouvernement, à Noël MAMERE, faisons une liste ensemble aux élections européennes", a-t-il poursuivi à l'intention des membres d'EELV tentés par la rupture. "Il y a dans ce pays une alternative de gauche, une opposition de gauche. Voilà mon ambition, la faire vivre et l'amener au pouvoir", a conclu M. MELENCHON.

Il a reçu presque aussitôt une fin de non-recevoir cinglante de la part de M. Pascal DURAND, tête de liste d'EELV aux élections européennes en Ile-de-France, qui a dénoncé une "pure opération de communication, qui ne repose sur aucune proposition européenne, ni aucune vision de l'Europe à partager". "Par ses propos sur une alliance aux élections européennes des opposants à la politique

gouvernementale française, Jean-Luc MELENCHON démontre son total désintérêt, voire son mépris de la question européenne. Il nationalise par anticipation le débat en instrumentalisant l'Europe à la seule fin de la recherche d'un profit politique purement franco-français", a estimé l'ancien secrétaire national d'EELV. "La campagne européenne menée par Europe Ecologie ne se trompera ni d'enjeu, ni d'espace, elle sera fondée sur le projet et les valeurs européennes défendues par les écologistes", a-t-il prévenu, jugeant l'appel de M. MELENCHON "déplacé".

M. MELENCHON "veut ressusciter son pari originel, qui n'a pas marché et qui était de dire : je vais siphonner le PS, je vais le vider de sa substance (...). C'était déjà son ambition aux européennes de 2009", a commenté pour sa part le député (PS) de l'Essonne Jérôme GUEDJ, membre du courant "Maintenant la gauche". "Notre ligne est de continuer à peser et à agir à l'intérieur du PS et de la majorité (...) J'ai des désaccords, j'ai des divergences, je les mets dans le débat, mais je ne passe pas tout par dessus bord", a-t-il fait valoir. "Je ne veux pas créer une fracture à l'intérieur du PS. Je veux créer les conditions pour (assurer) le rétablissement des passerelles et l'union de la gauche", a-t-il insisté, rappelant que M. MELENCHON "a toujours été dans une logique de dézingage du PS".

### Le président du Parti démocrate italien Matteo RENZI obtient le départ du président du Conseil Enrico LETTA auquel il devrait succéder

Le président du Conseil italien Enrico LETTA a annoncé hier sa démission sous la pression du chef de son parti, le président du Parti démocrate (PD) Matteo RENZI, qui lui devrait lui succéder à la tête du gouvernement. M. LETTA a annoncé cette décision quelques minutes à peine après un vote de la direction de sa formation de centre-gauche, réclamant un changement de gouvernement. Cette motion proposée par M. RENZI demandait d'"ouvrir une phase nouvelle avec un exécutif nouveau soutenu par la majorité actuelle", avec le centre-droit. Elle a été approuvée à une très large majorité de 136 voix (sur un peu plus de 150).

En lisant le document demandant d'ouvrir "une nouvelle page", M. RENZI a rendu hommage à M. Enrico LETTA "pour l'important travail accompli" et s'est défendu de vouloir "faire le procès" de son prédécesseur. Il lui a reconnu notamment le mérite d'avoir pris la tête d'une coalition inédite gauche-droite, de "large entente" dans une situation économique, sociale et politique difficile. Mais il a jugé nécessaire et urgent de "changer d'horizon et de rythme", en exhortant les autres membres de la direction du PD à "prendre le risque du changement" et à "sortir des marécages". Sans donner de détails sur le contenu de son futur programme, M. RENZI a évoqué un "projet de relance radicale, de changement profond". Mais pas question de revenir aux urnes : des élections "ne réussiraient pas à résoudre les problèmes du pays en l'absence d'une loi électorale garantissant une majorité certaine", a-t-il dit, se fixant comme horizon la fin de la législature en 2018.

M. LETTA, ancien numéro deux de ce parti, avait décidé de ne pas participer à la réunion du PD, officiellement pour permettre à ses collègues de prendre leurs décisions "avec le maximum de sérénité". Au fil des débats, le sort de M. LETTA est apparu scellé, la grande majorité des intervenants appelant à un "acte de clarté". La veille encore, M. LETTA avait défié son adversaire en présentant un programme pour relancer son gouvernement, appelé "Engagement Italie". "Rompre mon action au service du pays ne fait pas partie de mon ADN", avait-il dit en se disant avant tout "homme des institutions".

Aujourd'hui, il "montera" vendredi au Quirinal, après un dernier conseil des ministres au Palais Chigi. Ensuite le président Giorgio NAPOLITANO devrait procéder à des consultations des différents partis avant de très probablement choisir M. RENZI pour former un nouveau gouvernement. Une fois celui-ci constitué, le nouvel exécutif devra se présenter, peut-être dès mardi prochain, devant le Parlement pour obtenir le vote de confiance.

### **Matteo RENZI, l'homme pressé d'arriver au pouvoir**

Le chef du Parti démocrate (PD, gauche) Matteo RENZI est un jeune dirigeant pressé d'arriver au pouvoir, qui s'inspire du style et du discours de Tony BLAIR et Barack OBAMA. Pratiquement inconnu il y a un an et demi, le maire de Florence est, à 39 ans, un "jeunot" de la politique, dont le programme initial a consisté à "mettre à la casse" ("rottamare") les caciques de son parti. Il y est déjà parvenu puisque aussi bien l'apparatchik Massimo D'ALEMA, ancien président du Conseil, que l'ancien maire de Rome Walter VELTRONI, ont renoncé à participer aux législatives de février 2013. Elu à la tête du PD – première force de gauche du pays et premier parti de la majorité gouvernementale – le 8 décembre dernier, M. RENZI dit vouloir le refonder, à la manière du "New Labor" promu en 1994 par le futur Premier ministre britannique Tony BLAIR, pour en faire "un parti plus agile et innovateur".

Lors d'un sondage effectué il y a trois semaines à peine, 54 % des Italiens disaient avoir un avis favorable sur le jeune leader politique. Le "peuple de gauche" semble enclin à un changement de cap radical après le score décevant de son prédécesseur Pierluigi BERSANI, un homme d'appareil dont la victoire exiguë aux législatives de février 2013 a contraint la gauche à s'allier à la droite pour gouverner. Dynamique, ambitieux, "assoiffé de pouvoir", selon un universitaire, M. RENZI a le physique du gendre idéal, avec un visage poupin et un accent toscan teinté d'un léger zozotement. Il est considéré comme un personnage "transversal", capable de séduire à droite, au point d'impressionner jusqu'à l'ancien président du Conseil Silvio BERLUSCONI. Il a d'ailleurs conclu avec lui, le mois dernier, un accord sur un projet de réforme de la loi électorale pour garantir des majorités plus stables.

Né le 11 janvier 1975 à Florence, diplômé en droit, catholique, cet ancien chef scout commence à militer à 19 ans sur les traces de son père, élu local démocrate-chrétien. Avant de se lancer en politique, M. Matteo RENZI travaille pour la société de services marketing CHIL qui appartient à sa famille, et réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires grâce au journal centriste de Florence, "La Nazione". Le grand saut a lieu en 2001 quand il devient le coordinateur local du parti chrétien de centre gauche La Margherita. Ce modéré est choisi par le centre gauche pour les élections provinciales de juin 2004 qu'il remporte haut la main avec 58,8 % des voix. En 2006, il publie un livre sur son expérience à la tête de la province de Florence, intitulé "Entre De Gasperi (dirigeant historique de la Démocratie chrétienne, ndlr) et (le groupe de rock) U2". Pendant son mandat de cinq ans, il prône déjà le renouvellement de la politique et se rend populaire en abaissant les impôts locaux. Mais c'est dans la course à la mairie de Florence qu'il se fait le plus remarquer. Le PD a un autre candidat mais M. RENZI gagne par surprise les primaires du centre gauche en février 2009, prélude à sa victoire aux municipales en juin suivant. M. RENZI est marié à une ancienne camarade de scoutisme, Agnese, enseignante d'italien à contrats précaires. Ils ont trois enfants.

### L'accord sur l'évolution du métier d'enseignant du second degré conclu avec les organisations syndicales

Le ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON a annoncé mercredi soir être parvenu à un accord avec les principaux syndicats d'enseignants pour la rédaction d'un texte sur le métier de professeur du secondaire qui remplacera les décrets en vigueur datant de 1950. "Ça a été dans le débat politique ces quinze dernières années, avec beaucoup de gens qui prétendaient qu'il fallait faire ça... personne ne l'a jamais fait", a souligné le ministre de l'Education nationale. "Je suis content que nous soyons arrivés aujourd'hui à un accord, en tout cas avec les syndicats les plus représentatifs", s'est-il félicité. Un décret doit être présenté fin mars, pour des mesures qui entreront en vigueur à la rentrée 2015.

Jusque-là, les gouvernements successifs s'étaient cassé les dents à chaque fois qu'ils ont essayé de toucher aux décrets de 1950, en vertu desquels le métier d'enseignant du secondaire est défini uniquement par le temps passé à faire la classe aux élèves : 18 heures par semaine pour les professeurs certifiés, 15 heures pour les agrégés.

"Une très longue discussion, un dialogue social approfondi" de plusieurs mois "qui a abordé la question du métier d'enseignant avec la considération nécessaire à l'égard des enseignants", le "respect" et la "connaissance" de leur métier, a permis de reconnaître "d'autres tâches que celles de faire cours", comme les rapports avec les parents, la préparation des cours, le travail en équipe, a expliqué M. PEILLON. "C'est une très grande avancée aussi d'avoir pu faire reconnaître qu'il y a des tâches spécifiques, que certains enseignants peuvent vouloir faire à un moment donné et qui doivent être rémunérées sous forme indemnitaire particulière, ce n'était pas la tradition", a-t-il poursuivi.

"Nous avons mis de la transparence, de la justice aussi, dans le maquis des décharges, des aménagements de service", a ajouté M. PEILLON, rappelant aussi la création de décharges en zones d'éducation prioritaire annoncées dès le mois de décembre. Par exemple, la décharge de "cabinet d'histoire-géographie" qui compensait le temps passé à gérer les cartes affichées dans les salles disparaît, mais des indemnités seront créées pour coordonner une discipline ou s'occuper d'un niveau de classe, selon le ministère. Ces "avancées" montrent que les professeurs, "dès lors qu'on reconnaît le travail qui est le leur, dans sa complexité, dans sa difficulté, dans le dévouement qu'il demande, eh bien ! ils évoluent", a souligné le ministre.

"Les fameux "décrets de 50" vont enfin céder la place à des statuts plus en phase avec la réalité du métier" pour 300 000 enseignants, a salué M. Christian CHEVALIER, secrétaire général du SE-Unsa, deuxième syndicat de l'éducation. "Le ministère a compris dès le début qu'il y avait des bornes à ne pas franchir, notamment les volumes horaires de travail, et qu'il ne fallait pas entrer dans une logique d'annualisation", a-t-il dit. "Le montant des indemnités n'a pas été discuté, ce sera fait ultérieurement", a indiqué Mme Frédérique ROLET, cosecrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire, pour lequel l'identité professionnelle est "sécurisée" avec le futur texte, mais qui réclame toujours une revalorisation des professeurs du secondaire.

Rappelons que les discussions autour du métier d'enseignant, lancées en novembre, avaient été ajournées après une grève des professeurs des classes préparatoires contre une possible baisse de leur rémunération ou une hausse de leur temps de travail (cf. "BQ" des 3 et 4 décembre). Ce dossier sensible est désormais traité à part, sans calendrier connu.

## **M. PEILLON veut développer l'enseignement de l'arabe**

Le ministre de l'Education nationale a par ailleurs annoncé hier lors d'une visite au lycée Paul Cézanne d'Aix-en-Provence le déblocage de moyens supplémentaires pour le développement de l'enseignement de la langue et de la culture arabes. Le ministère va notamment ouvrir un plus grand nombre de postes d'enseignants d'arabe aux concours et doubler d'ici trois ans le nombre de sections spécifiques dites "langues et cultures méditerranéennes" et "orientales", en collèges et lycées, a-t-il annoncé.

Les classes "langues et cultures méditerranéennes" mixent enseignement de langues et cultures de l'Antiquité et de la langue arabe. Douze sections de ce type ont été ouvertes de manière expérimentale en 2011. Les classes "orientales" (8 aujourd'hui) proposent des cours d'arabe et une matière enseignée en arabe.

"Nous allons mettre les moyens nécessaires" au développement de l'enseignement de l'arabe "abandonné, comme celui de l'allemand, depuis des années", a affirmé le ministre lors de cette visite, au cours de laquelle il a renouvelé la convention de trois ans entre son ministère et l'Institut du monde arabe (IMA), qui fournira des ressources pédagogiques (pour les élèves, les enseignants et les personnels). "Les développements sont en grande partie de l'autre côté de la Méditerranée, c'est là qu'une jeunesse attend. Les Chinois et les Brésiliens vont investir dans ces régions et nous, qui avons cette richesse commune de la Méditerranée, en serions absents pour des raisons idéologiques ? C'est une folie !", a lancé M. PEILLON. "L'arabe est l'une des grandes langues de la mondialisation, c'est la 5<sup>ème</sup> langue parlée dans le monde, mais elle est peu enseignée. Il faut combler cette anomalie, il y a là un enjeu politique et géostratégique important", a commenté par ailleurs le ministère.

## **Le Parlement a adopté le projet de loi consommation**

Le Parlement, par des votes successifs du Sénat mercredi et de l'Assemblée nationale hier, a adopté définitivement le projet de loi consommation. Les députés et sénateurs PS ont approuvé le texte. Les écologistes ont aussi voté pour dans les deux chambres, mais ont regretté que l'action de groupe dans la santé et l'environnement ait été renvoyée à des textes ultérieurs.

Les parlementaires UMP ont reconnu "certaines avancées" sur l'action de groupe, tout en déplorant qu'elle soit réservée aux associations de consommateurs, et se sont félicités du "fait maison", spécialement cher à l'un des leurs, M. Daniel FASQUELLE. Ils ont toutefois voté contre un texte "pavé de bonnes intentions" mais qui aboutit au "matraquage administratif des entreprises", selon l'expression du député Damien ABAD. Les centristes de l'UDI, très favorables au fichier du surendettement mais critiques sur d'autres points, ont voté pour le texte au Sénat mais se sont abstenus à l'Assemblée.

Les radicaux de gauche, réticents au contraire à l'égard du fichier mais globalement favorables au projet de loi, ont voté pour à l'Assemblée, et se sont partagés au Sénat entre approbation et abstention. Les communistes ont choisi l'abstention au Sénat et un vote favorable à l'Assemblée. "Un projet de loi qui mécontente le Medef ne peut être foncièrement mauvais", a lancé le député communiste André CHASSAIGNE, tout en critiquant la libéralisation des produits d'optique et des tests de grossesse. L'élu du Puy-de-Dôme s'est félicité de l'instauration des indications géographiques protégées qui concerneront les couteaux de Thiers, situés dans sa circonscription.

Il reste au projet de loi à franchir l'étape du Conseil constitutionnel, que l'UMP entend saisir et qui aura un mois pour se prononcer.

### **Le comité de liaison "Action de groupe" a élaboré un argumentaire à l'appui d'un éventuel recours devant le Conseil constitutionnel**

Plusieurs organisations professionnelles et entreprises de divers secteurs d'activité (assurances, transports, restauration, télécommunications et fournisseurs d'accès Internet, agroalimentaire, fournisseurs d'énergie, laboratoires pharmaceutiques, ...) se sont regroupées au sein d'un "Comité de liaison" rassemblant une quinzaine de membres et coordonné par le cabinet Anthenor Public Affairs.

L'argumentaire qui a été élaboré et qui a été transmis à plusieurs parlementaires s'inquiète d'imprécisions, notamment sur le champ d'application de l'action de groupe (notion de groupe de consommateurs notamment). Le document relève également que la loi crée la possibilité d'être poursuivi deux fois pour les mêmes faits (action de groupe et action individuelle) et qu'elle institue un traitement différent pour les actions de groupe concurrence (où le principe de non-rétroactivité s'applique) et les actions de groupe consommation. D'après le Comité, la rétroactivité (un litige peut porter sur un bien ou service acheté bien avant la promulgation du texte - ex : contrat d'assurance) de la loi et la question de la conformité à l'exigence constitutionnelle d'égalité pourraient être un des points d'appui d'un recours.

Enfin, le document vise le rôle de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui ne distingue pas entre l'exercice de l'instruction et de la sanction. Le Comité s'appuie sur une récente décision du Conseil Constitutionnel concernant l'ARCEP (cf. "BQ" du 8/07/2013). A l'occasion d'une QPC, le conseil avait sanctionné le non-respect du principe de séparation des pouvoirs de poursuite et d'instruction et des pouvoirs de sanction au sein de l'autorité indépendante. Pour la quinzaine d'intervenants promoteurs de cette démarche, la loi qui attribue à la DGCCRF le pouvoir de sanction administrative alors que, de surcroît, elle n'est pas indépendante de son ministère de tutelle, aurait dû prévoir la création d'une "Commission des sanctions composée notamment de magistrats, séparée fonctionnellement des organes de décision de la DGCCRF" pour prononcer et mettre en œuvre les sanctions administratives prévues dans la loi.

### **Les mesures contenues dans la loi**

- Action de groupe : Cette action permet de regrouper, dans une seule procédure, les demandes de réparation émanant d'un grand nombre de consommateurs. Pour éviter les dérives, le projet de loi prévoit que tout recours en justice devra être mené par l'une des associations agréées de défense des consommateurs. Sont exclus du champ de l'action de groupe, les domaines de la santé et de l'environnement. Il y aura une procédure accélérée pour les contentieux les plus simples, c'est-à-dire pour les consommateurs facilement identifiables comme des abonnés, les consommateurs lésés se voyant alors indemnisés sans avoir à accomplir la moindre démarche.
- Optique : Plus grande ouverture de la distribution de verres et lentilles, notamment en ligne. Les prescriptions de verres correcteurs devront indiquer la valeur de l'écart pupillaire du patient, afin de faciliter leur achat sur internet. Le prestataire en ligne devra permettre au patient d'obtenir des informations et des conseils auprès d'un professionnel de santé qualifié en optique. Ces dispositions sont vivement critiquées par les opticiens, mais soutenues par les associations de consommateurs afin de permettre une baisse des prix.
- Tests de grossesse : autorisation de la vente de ces tests hors pharmacies, en grandes surfaces.

- 
- Résiliation des contrats d'assurance : Les consommateurs pourront résilier un contrat d'assurance à tout moment à l'issue d'une première année d'engagement et non à la date anniversaire du contrat comme actuellement.
  - Assurance prêts immobiliers : Les emprunteurs immobiliers pourront bénéficier d'un délai d'un an au cours duquel ils pourront renégocier l'assurance de leur prêt.
  - Lutte contre le surendettement : Création d'un registre national des crédits à la consommation afin de responsabiliser les prêteurs.
  - Démarchage téléphonique : Le délai de rétractation après un achat en ligne passera de 7 à 14 jours. Constitution d'une liste rouge des personnes refusant d'être démarchées au téléphone, que les entreprises concernées devront croiser avec leurs fichiers téléphoniques pour éviter de les appeler.
  - Tarifification des parkings : les tarifs des parkings seront calculés par quarts d'heure et non plus par heures. La tarification à la minute votée par les sénateurs a finalement été écartée.
  - Maisons de retraite : au décès d'un résident, il ne sera plus possible de facturer à sa famille l'intégralité du mois en cours une fois que la chambre aura été libérée.
  - Obsolescence programmée : Les fabricants auront l'obligation d'afficher jusqu'à quelle date seront disponibles les pièces détachées indispensables aux produits, et de les fournir.
  - Identités géographiques protégées : Les IGP, qui n'existaient que pour les produits alimentaires, seront étendues aux produits artisanaux et manufacturés.
  - Or : Encadrement renforcé du marché des métaux précieux avec notamment l'obligation d'un contrat écrit lors de tout achat.
  - Viande : L'indication du pays d'origine est obligatoire pour toutes les viandes, et tous les produits à base de viande ou contenant de la viande, à l'état brut ou transformé. Les modalités seront fixées par décret après que la Commission européenne a déclaré cette obligation compatible avec le droit de l'Union européenne.
  - Fait maison : Obligation pour les restaurateurs et sociétés de vente à emporter d'indiquer qu'un plat proposé est "fait maison", c'est-à-dire élaboré sur place à partir de produits bruts.
  - Magasins de producteurs : Des agriculteurs pourront créer ensemble un magasin de producteurs afin de commercialiser directement leurs produits sur le marché local.
  - Répression des fraudes : Les agents de la répression des fraudes pourront par exemple masquer leur qualité lors des contrôles.
  - Sanctions pour fraude économique : Les amendes pourront atteindre jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise qui aura fraudé afin de s'assurer que la sanction lui coûtera plus cher que la fraude ne lui aura rapporté. De même, le montant de l'amende pour les personnes physiques sera multiplié par 10, passant de 37 500 à 300 000 euros. Enfin, le juge pourra interdire au contrevenant toute activité commerciale pendant cinq ans.

## Le plan Vigipirate sera profondément renouvelé à partir du 20 février

Le plan Vigipirate, jusqu'ici organisé autour d'une échelle couleur et entré depuis 1978 dans le quotidien des Français, va subir un important toilettage. L'actuel plan était "devenu un peu obsolète même s'il a donné des résultats", explique un conseiller du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT. "On était en +rouge+ depuis 2005, ce n'est pas de nature à mobiliser nos concitoyens". Le plan Vigipirate est en effet en vigilance "rouge" depuis les attentats de Londres, passant régulièrement au niveau "rouge renforcé" pendant les périodes sensibles comme les fêtes de fin d'année. Pour la première fois, il était passé brièvement en alerte "écarlate", la plus élevée, en mars, dans la région Midi-Pyrénées au moment des tueries perpétrées par Mohamed Merah à Toulouse et Montauban.

Le futur plan va abandonner le code couleurs pour adopter une signalétique avec un triangle rouge à bords noirs. Les termes "plan Vigipirate" sont eux conservés, car "cela veut dire quelque chose pour le public", explique l'entourage du Premier ministre. En temps normal, le dispositif sera à la "vigilance" et pourra être adapté selon les périodes ou les menaces. En cas de menace précise d'attentat ou d'acte terroriste déjà commis, une pastille "alerte attentat" sera ajoutée à ce triangle rouge. Il s'applique sur l'ensemble du territoire national, ainsi que dans les pays étrangers où "les ressortissants et intérêts français sont menacés", selon Matignon.

Autre innovation, par souci de transparence, le futur plan sera en partie consultable par les collectivités locales, les opérateurs et le public. La population sera ainsi "complètement informée et participer par sa vigilance à la lutte ou la détection", décrit-on à Matignon. Le plan devrait être mis en ligne jeudi 20 février au soir sur le site [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr). Une centaine de mesures sur les 300 prévues par le plan Vigipirate resteront toutefois confidentielles, pour ne pas être "détournées par d'éventuels terroristes", selon ce conseiller. Le précédent plan était classé "confidentiel défense" et n'était consultable que par les autorités.

Ce nouveau plan "garantit les libertés individuelles, on reste à droits constants", assure Matignon. Le nouveau Vigipirate ne donne d'ailleurs "pas plus de moyens aux forces de l'ordre" ni ne "muscle un arsenal juridique déjà existant". Le plan sera placé sous l'autorité du Premier ministre qui bénéficie notamment des renseignements collectés par la future Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). La DGSI va remplacer la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et disposera de plus d'autonomie, notamment de recrutement. Elle ne dépendra plus de l'organigramme de la Direction générale de la police nationale.

---

 **Une publication éditée par la Société Générale de Presse**  
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **politique** ([redacpol@SGPresse.fr](mailto:redacpol@SGPresse.fr)) : **Jean-Michel PIGNOUX**, rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** ([redaceco@SGPresse.fr](mailto:redaceco@SGPresse.fr)) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Julien PAROT**, rédacteur en chef adjoint

Rédaction **communication** ([redacom@SGPresse.fr](mailto:redacom@SGPresse.fr)) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe

**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (\*)

### L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres se réunira ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. François HOLLANDE.

Le Conseil examinera : sur la proposition du ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada relatif à la mobilité des jeunes ; un projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif aux services de transport aérien entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République gabonaise ; un projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Turkménistan relatif aux services aériens ; sur la proposition de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Geneviève FIORASO, une ordonnance modifiant la partie législative du code de la recherche ; sur la proposition du ministre de l'Intérieur Manuel VALLS, un décret relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ; sur la proposition de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Mme Marylise LEBRANCHU, un décret portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif.

Le Conseil entendra ensuite les communications du : ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale ; du ministre de l'Economie et des Finances Pierre MOSCOVICI et du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social Michel SAPIN sur le suivi des mesures pour l'emploi et le soutien à l'économie ; de la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol TOURAINE et de la ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie Michèle DELAUNAYE sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement ; de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative Valérie FOURNEYRON sur le soutien à la vie associative et la charte des engagements réciproques Etat-Collectivités territoriales-Associations.

## ***LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL***

**Ouvrage en un tome sous reliures mobiles, mis à jour de façon permanente**

**Cabinet du président - Composition du bureau et des services -  
Liste des membres, des groupes et des sections - Représentation dans les organismes  
Biographies des membres du Conseil économique, social et environnemental**



**LESBIOGRAPHIES.COM**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

### M. Patrick PAILLOUX, ingénieur général des mines, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information-ANSSI, au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, devrait être nommé directeur technique à la direction générale de la sécurité extérieure-DGSE

M. Patrick PAILLOUX, ingénieur général des mines, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information-ANSSI, au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, devrait être nommé directeur technique à la direction générale de la sécurité extérieure-DGSE.

Il remplacerait M. Bernard BARBIER, qui était responsable des interceptions, du décryptage, et de la pénétration informatique au sein de la DGSE, depuis 2006, récemment nommé conseiller spécial pour la cybersécurité et la cyberdéfense de Sogeti (cf. "BQ" du 14 janvier).

Né en janvier 1966, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1986) et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, M. Patrick PAILLOUX fut responsable des travaux au sein de la direction régionale Ile-de-France de France Télécom (1991-1995) puis chef de secteur puis chef de département dans le domaine des systèmes d'information et de télécommunications au ministère de la Défense (1995-2003). Conseiller pour les affaires scientifiques et techniques du secrétaire général de la défense nationale (2003-2005), il fut par la suite directeur central de la sécurité des systèmes d'information au secrétariat général de la défense nationale (2005-2009). M. Patrick PAILLOUX est depuis juillet 2009, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information au secrétariat général de la défense nationale. Il fut nommé en octobre 2013, chef de projet du plan "Cybersécurité" de la Nouvelle France industrielle, mise en place par le ministre du Redressement productif M. Arnaud MONTEBOURG.

### M. Jean-François MARY, conseiller d'Etat, devrait prochainement retrouver la présidence de la CPPAP-Commission paritaire des publications et agences de presse

M. Pierre BORDRY, Conseiller d'Etat honoraire, ancien directeur de cabinet de M. Alain POHER à la présidence du Sénat, ancien président de l'Agence française de lutte contre le dopage, qui préside la Commission paritaire des publications et agences de presse depuis 2004, a demandé à être déchargé de cette fonction. Selon nos informations, la présidence de la CPPAP serait prochainement confiée à M. Jean-François MARY, conseiller d'Etat, qui a déjà exercé cette fonction de 2001 à 2004. Son suppléant serait M. Rémi DECOUT-PAOLINI, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Né en 1952, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études supérieures de lettres, M. Jean-François MARY fut assistant parlementaire au groupe socialiste de l'Assemblée nationale (1978-1981), avant d'être le collaborateur de M. Jean LE GARREC, successivement comme chargé de mission à son cabinet au secrétariat d'Etat chargé de l'Extension du secteur public (juillet 1981-juillet 1982), conseiller technique à son cabinet au

ministère délégué chargé de l'Emploi (juillet 1982-avril 1983) et enfin chef de son cabinet au secrétariat d'Etat chargé de la Fonction publique et des Simplifications administratives (1983-1985). Nommé alors directeur des relations sociales et des relations avec les administrations du groupe Agéfi-La Vie française, puis à la Société d'éditions boursières (1987-1988), il fut ensuite chargé de mission à la présidence de la République de 1988 à 1991. Chef du Service d'information et de diffusion-SID de 1991 à 1993, puis chef du service de presse à l'Elysée de mai 1993 à février 1995, il fut alors nommé maître des requêtes au tour extérieur et promu conseiller d'Etat en avril 2007. En outre, M. Jean-François MARY préside notamment la Commission consultative sur les mesures d'interdiction concernant la prévention et la répression des infractions sexuelles et la protection des mineurs, la commission de classification des œuvres cinématographiques, le conseil d'administration de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, la commission de gestion de la caisse de retraites du personnel de la Comédie Française. Il fut par ailleurs président du comité d'orientation du Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale de 2009 à 2012, membre de l'instance de concertation sur les aides à la presse présidée par M. Roch-Olivier MAISTRE en 2011, et présida de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) entre 2001 et 2004.

Né en septembre 1972, diplômé de l'Ecole normale supérieure (Ulm), titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit public, agrégé d'histoire, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Rémi DECOU-PAOLINI fut affecté au ministère de l'Intérieur en 2003, à sa sortie de l'ENA (promotion "René Cassin"). Directeur du cabinet du préfet de la Drôme (M. Christian DECHARRIERE) (2003-2004), il fut chef du cabinet puis conseiller du directeur général de la police nationale (alors M. Michel GAUDIN) au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (2004-2006). Détaché au Conseil d'Etat, au titre de la mobilité, dans les fonctions de maître des requêtes à la section de l'intérieur et à la 6<sup>ème</sup> sous-section de la section du contentieux (2006-2009), puis conseiller juridique chargé des libertés publiques, de l'asile et des affaires juridiques communautaires au cabinet de M. Eric BESSON au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (2009-2010), M. Rémi DECOU-PAOLINI fut conseiller technique "libertés publiques" au cabinet du Premier ministre, M. François FILLON (2010-2011). Il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat (tour extérieur) en avril 2011.

Rappelons que la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) est une instance indépendante présidée par un membre du Conseil d'Etat, composée à parité de représentants de l'administration de l'Etat et de professionnels de la presse. Les représentants des entreprises et agences de presse sont désignés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives. Le président et les autres membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Communication pour un mandat de trois ans renouvelable. Il est désigné un suppléant pour chaque titulaire ainsi que pour le président. Elle est chargée de délivrer un avis relatif au bénéfice du régime économique de la presse (tarifs postaux et fiscaux privilégiés) ; reconnaître la qualité de service de la presse en ligne ; proposer l'inscription sur la liste des entreprises ayant le statut d'agence de presse.



**Consultez Votre Quotidien  
sur tablettes**

Renseignements : [abonnements@sgpresse.fr](mailto:abonnements@sgpresse.fr)

*Bulletin  
Quotidien*

**M. Yves DEMAY, ingénieur général de l'armement, directeur général de l'Ecole polytechnique, ancien directeur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées-ENSTA, serait élevé aux rang et appellation d'ingénieur général de l'armement hors classe**

M. Yves DEMAY, ingénieur général de l'armement, directeur général de l'Ecole polytechnique, ancien directeur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées-ENSTA, serait élevé aux rang et appellation d'ingénieur général de l'armement hors classe.

Agé de 55 ans, diplômé de l'Ecole polytechnique, titulaire d'un DEA en physique des solides, docteur ingénieur, M. Yves DEMAY fut notamment chef du département Optronique, à la direction des systèmes de forces et de la prospective à la délégation générale pour l'armement-DGA avant d'être directeur du centre technique de la DGA à Arcueil (2003-2004). Sous-directeur des systèmes d'information à la direction de la qualité et du progrès de la DGA (2004-2008), puis directeur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées-ENSTA, d'avril 2008 à juillet 2012, M. Yves DEMAY est, depuis août 2012, directeur général de l'Ecole polytechnique.

**M. Eric LE GUERN jusqu'alors directeur du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements, devient adjoint au directeur des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie**

M. Eric LE GUERN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors directeur du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements-SETRA, a été nommé adjoint au directeur des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Il succède à M. Ronald DAVIES, administrateur civil, en poste depuis 2009, nommé chef du service des politiques support et des systèmes d'information à ce même secrétariat général (cf. "BQ" du 3 décembre).

Rappelons que le directeur des ressources humaines est M. François CAZOTTES, administrateur civil.

Né en décembre 1957, diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat-ENTPE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, ancien capitaine de Corvette, M. Eric LE GUERN fut affecté à la direction départementale des Ardennes (1981-1988), puis d'Ille-et-Vilaine (1988-1992). Chargé de mission à la direction du personnel et des services au ministère de l'Equipement (1992-1996), il fut, ensuite, responsable du service Aménagement urbanisme à la direction départementale de l'équipement de Guadeloupe (1996-1999), avant d'être responsable du service territorial d'aménagement Versailles/Saint-Germain-en-Laye à la direction départementale de l'équipement des Yvelines (1999-2000). Adjoint au directeur du service navigation et adjoint au directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies navigables de France (2000-2003), il fut ensuite adjoint au directeur général de l'administration au ministère de l'Ecologie et du

Développement durable et parallèlement chef du département de la modernisation et de l'animation des services déconcentrés (2003-2005). Sous-directeur de l'animation scientifique et technique à la direction de la recherche et de l'innovation au commissariat général au développement durable du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (2005-2009), il fut directeur de l'animation et de l'appui aux acteurs de la rénovation urbaine à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine-ANRU (2009-2011). M. Eric LE GUERN était, depuis novembre 2011, directeur du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements-SETRA.

**M. Patrick HUBERT, conseiller d'Etat, associé chargé du département "concurrence et droit européen" au sein du cabinet Clifford Chance Europe, ancien directeur de cabinet de M. Dominique PERBEN, Place Vendôme, devient vice-président de la Commission concurrence de la Chambre de commerce internationale**

M. Patrick HUBERT, conseiller d'Etat, avocat au barreau de Paris, associé chargé du département "concurrence et droit européen" au sein du cabinet Clifford Chance Europe, ancien directeur de cabinet de M. Dominique PERBEN, Place Vendôme, a été nommé vice-président de la Commission concurrence de la Chambre de commerce internationale-CCI.

Cette nomination sera effective le 12 mars 2014. M. HUBERT continuera à présider le groupe de travail sur le régime de contrôle des concentrations à la Chambre de commerce internationale (CCI).

Né en janvier 1954, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de biologie, M. Patrick HUBERT fut professeur dans l'enseignement secondaire de 1976 à 1984, avant d'être nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1987, à sa sortie de l'ENA (promotion "Fernand Braudel"). Il fut promu maître des requêtes en juin 1990 et conseiller d'Etat en juin 2002. Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux, la section du contentieux et ses sous-sections (1990-1992), il fut parallèlement rapporteur adjoint près le Conseil constitutionnel (1991-1992). Conseiller juridique du président de la République du Sénégal (1992-1995), il fut ensuite directeur adjoint du cabinet de M. Jacques TOUBON au ministère de la Justice (1995-1997). Il réintégra alors le Conseil d'Etat. Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat de juillet 1997 à avril 1999, il fut parallèlement chef du Centre de prospective de la gendarmerie nationale. Rapporteur général du Conseil de la concurrence d'avril 1999 à mai 2002, il fut directeur du cabinet de M. Dominique PERBEN, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de juin 2002 à mars 2004. Conseiller auprès de M. Serge LEPELTIER, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, d'avril à octobre 2004, il fut alors nommé "Of counsel" (pôle contentieux) au cabinet d'avocats Clifford Chance. Associé chargé du groupe "concurrence et droit européen" de Clifford Chance Europe, depuis 2007, M. Patrick HUBERT est depuis juin 2013, président du groupe de travail sur le régime de contrôle des concentrations à la Chambre de commerce internationale-CCI.

La Commission Concurrence de la CCI (que préside le belge Paul LUGARD, associé au cabinet Baker Botts) veille à la prise en compte des contraintes commerciales et de la mondialisation dans l'encadrement juridique et politique de la concurrence. Elle apporte son expérience et son

expertise à l'International Competition Network (ICN) sur la mise en place de politiques concurrentielles, sur les abus de position dominante, sur les cartels et les fusions. Elle apporte également son éclairage aux propositions réglementaires de l'Union européenne en matière de concurrence.

**M. Alexandre JEVAKHOFF, inspecteur général des finances, ancien collaborateur de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, rejoint la Mission d'expertise sur la diffusion de la presse**

Alors que Mme Véronique HESPEL, inspectrice générale des finances, membre de l'Autorité de la statistique publique, a récemment démissionné de la mission d'expertise sur l'avenir du schéma de diffusion de la presse écrite, ce serait M. Alexandre JEVAKHOFF, inspecteur général des finances, ancien conseiller et ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Michèle ALLIOT-MARIE dans ses différentes fonctions ministérielles, qui lui succéderait au titre de cette Inspection.

Rappelons en effet que ce dossier a été confié à une mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) (cf. "BQ" des 22 et 25 novembre 2013).

En outre, Mme Claudine DUCHESNE, contrôleuse générale économique et financière, membre permanente du CGEIET, aurait également quitté depuis lors la mission. Pour autant, le CGEIET avait également désigné M. Gérard LALLEMENT qui pour sa part participe toujours à la mission.

Celle-ci serait donc désormais composée de :

- au titre de l'IGAC, M. Daniel GUERIN, qui a rejoint en décembre dernier cette inspection, ancien conseiller en charge des affaires sociales au cabinet de Mme FILIPPETTI au ministère de la Culture et de la Communication (2012-2013), qui fut notamment directeur des ressources humaines au Centre Georges Pompidou (2010-2012), directeur des relations sociales à la direction du courrier de La Poste (2006-2009), et directeur général de la Société de traitement de presse (STP) (filiale de La Poste) (2000-2006), par ailleurs vice-président (DVG) du Conseil général du Val-de-Marne ;

- au titre du CGEIET, M. Gérard LALLEMENT, né en 1956, ingénieur général des mines (anciennement ingénieur général des télécommunications), membre permanent de ce Conseil, qui dirige depuis décembre 2012 l'Établissement public national de financement des retraites de La Poste, et qui fut notamment à la direction de l'innovation et du développement des e-services de La Poste. Il a participé à plusieurs missions récemment et notamment à la "Mission sur les suites du Grenelle de l'environnement : expertise et alerte" (CGIET et CGEDD, 2012) et "Alerte aux signaux faibles" (CGIET et CGEDD, 2013).

- au titre de l'IGF : M. Alexandre JEVAKHOFF.

Né en août 1952, titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École des hautes études commerciales (HEC), M. Alexandre JEVAKHOFF rejoignit l'Inspection générale des finances en 1981, à sa sortie de l'ENA (promotion "Droits de l'Homme"). Membre de la commission de contrôle financier et comptable du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en 1983-1984, il fut

ensuite chargé de mission à la direction des relations économiques extérieures (DREE) (1985-1986), puis chef du bureau de la promotion des exportations au service de la politique des échanges extérieurs à cette même direction (1986-1987), avant d'être chargé des questions financières, monétaires et économiques, budgétaires et fiscales au Comité interministériel pour les questions de coopération européenne (SGCI) (1987-1988). Directeur adjoint du cabinet de M. Maurice FAURE au ministère de l'Équipement et du Logement (1988-1989), puis rapporteur général de la commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les départements d'Outre-mer (1989), il fut ensuite directeur du développement auprès du directeur général adjoint de TF1, chargé de la gestion et du développement (1990-1992), et parallèlement secrétaire général de TF1 Entreprises, avant de réintégrer l'Inspection générale des finances. Directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières au ministère de l'Intérieur (1993-1999), il prit ensuite la direction générale du groupe Aura-Engeu (groupe Vendôme Rome) (1999-2002). En mai 2002, il fut nommé conseiller pour les affaires économiques, financières et administratives au cabinet de Mme Michèle ALLIOT-MARIE au ministère de la Défense. En mai 2007, il devint directeur adjoint de son cabinet au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (2007-2009), puis au ministère de la Justice et des Libertés publiques (2009-2010), et enfin au ministère des Affaires étrangères et européennes, de novembre 2010 à février 2011. Il réintégra alors l'Inspection générale des finances avant de prendre la direction générale du Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne (GIM) (juillet à octobre 2013). Vice-président de l'Association française pour l'étude de la Méditerranée orientale et du monde turco-iranien de 1992 à 2002, il présida le Comité France-Turquie de 2000 à 2002. Il est en outre président de l'Association des anciens officiers de la marine impériale russe et de leurs descendants. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels "Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident" (Ed Tallandier, 1989, réédité en 2004), "Istanbul, 1914-1923" (Editions Autrement, 1992, réédité en 1999), et "Les Russes blancs" (Tallandier, 2007, réédité en 2011).

**M. Christophe DISIC, jusqu'alors directeur adjoint aux publications de la ville de Saint-Ouen, devient responsable de la communication interne de la direction générale de la cohésion sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé**

M. Christophe DISIC, jusqu'alors directeur adjoint aux publications de la ville de Saint-Ouen, a été nommé responsable de la communication interne de la direction générale de la cohésion sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Agé de 40 ans, titulaire d'une maîtrise information et communication et d'un master 2 communication des entreprises et des institutions du CELSA, M. Christophe DISIC fut rédacteur en chef adjoint, chargé de communication de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine (1999-2003). Journaliste à la mairie de Saint-Ouen (2003-2004), puis rédacteur en chef de publications à la mairie de Sevran (2004-2008), il fut ensuite responsable de publication et chargé de communication à la mairie de Montbéliard (2008-2010). M. Christophe DISIC, était depuis juin 2010, directeur adjoint aux publications de la ville de Saint-Ouen.

**M. Benoît VAN REETH, conservateur général du patrimoine, jusqu'alors directeur et conservateur des antiquités et objets d'art aux Archives départementales du Rhône, a été nommé directeur du service des Archives nationales d'Outre-mer**

M. Benoît VAN REETH, conservateur général du patrimoine, jusqu'alors directeur et conservateur des antiquités et objets d'art aux Archives départementales du Rhône, a été nommé directeur du service des Archives nationales d'Outre-mer. Il remplace Mme Martine CORNEDE, conservatrice générale du patrimoine, en poste depuis janvier 2007.

Né en février 1956, ancien élève de l'Ecole nationale des chartes, archiviste-paléographe, M. Benoît VAN REETH fut directeur des archives municipales d'Angers (1984-1987), puis des archives départementales de l'Aube (1987-1993), du Doubs (1993-1997), et du Bas-Rhin (1998-2002). Conservateur général du patrimoine depuis 2005, M. Benoît VAN REETH était, depuis 2003, directeur et conservateur des antiquités et objets d'art aux Archives départementales du Rhône.

Située à Aix-en-Provence, les Archives nationales d'Outre-mer, service à compétence nationale, conserve les archives des colonies françaises et de la présence française en Algérie (les archives relatives au protectorat exercé sur le Maroc et la Tunisie étant conservées au ministère des Affaires étrangères).

**M. Nicolas DEMORAND quitte ses fonctions de cogérant de "Libération"**

Au terme de plusieurs jours d'une grave crise au sein de "Libération", M. Nicolas DEMORAND, cogérant de Libération Sarl depuis 2011, a annoncé hier sa démission, en pleine tension entre actionnaires et rédaction et alors que son autorité était violemment contestée au sein du journal.

"Ma décision est d'abord dictée par la situation de ces derniers jours. Libération vit désormais une crise ouverte, je cristallise une partie des débats et j'estime qu'il est de ma responsabilité de patron de redonner des marges de manœuvre et de négociation aux différentes parties", a-t-il déclaré au site lemonde.fr. De leur côté, les représentants du personnel du journal ont estimé que c'était "une issue logique au vu de la motion de défiance adoptée à 89,9 % lors d'un vote le 26 novembre 2013". "Ce vote et cette annonce sont la conséquence de son manque d'implication dans le journal", ont-ils jugé. Depuis son arrivée aux commandes de "Libération" en mars 2011, plusieurs motions de défiance avaient été votées contre M. Nicolas DEMORAND. Ce fut le cas par exemple en juin 2011 - adoptée à 78 % par le personnel de Libération qui lui reprochait son refus d'embaucher un CDD de plus d'un an en CDI et son isolement de la rédaction, ou encore à l'automne 2013 lorsqu'il indiqua vouloir réviser les accords sociaux des journalistes.

Né en 1971 à Vancouver (Canada), ancien élève de l'Ecole normale supérieure (ENS), agrégé de lettres modernes, titulaire d'une licence de philosophie, M. Nicolas DEMORAND fut jusqu'en 1997 journaliste au guide gastronomique "Gault et Millau". De 1997 à 2002, il fut présentateur de l'émission "Cas d'école" sur France Culture, puis il devint présentateur des Matins de France Culture (2002-2006). De 2006 à 2010, il fut présentateur de la tranche 7h-9h30 puis 6h30-10h sur France Inter. Il fut par ailleurs présentateur de la tranche 18h-20h sur

i > TELE (septembre 2008 - avril 2009). Animateur d'Europe 1 Soir (18h00-20h) sur Europe 1 entre août 2010 et janvier 2011, il fut parallèlement présentateur de l'émission hebdomadaire "C politique" sur France 5 entre septembre 2009 et mars 2011. En février 2013, il fut nommé président du directoire de la SA Investissements Presse (holding du groupe Libération) et cogérant de Libération SARL, société éditrice du quotidien "Libération", des fonctions assumées jusqu'à présent. Directeur de la publication depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, il fut également directeur de la rédaction de "Libération", entre mars 2011 et juillet 2013. Il est par ailleurs codirecteur de la collection "Médiathèque" aux Editions du Seuil depuis 2008 et administrateur de Reporters sans frontières (RSF) depuis juin 2013. M. DEMORAND a obtenu le prix du meilleur interviewer politique en 2009.

### **"L'Etat n'a pas à se substituer aux actionnaires", estime Mme Aurélie FILIPPETTI**

"On voit que Libération ne va pas bien mais, au premier chef, il est de la responsabilité des actionnaires d'assurer la viabilité économique de l'entreprise", a expliqué pour sa part la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie FILIPPETTI, à "La Correspondance de la Presse", en marge de la cérémonie de remise du Prix Jean-Luc Lagardère du Journaliste de l'année. "Il n'y a aucune décision de prise. L'Etat peut accompagner mais en aucun cas l'Etat n'a à se substituer aux actionnaires", a-t-elle affirmé, interrogée sur la possibilité d'un prêt de l'Etat à Libération.

Mercredi, M. Bruno LEDOUX, président du groupe Colbert Orco et l'un des deux principaux actionnaires de Libération, avait indiqué avoir "demandé un prêt à Bercy". "Ils n'ont pas dit non. Il y aurait aussi un apport des actionnaires, mais d'un montant symbolique", avait-il ajouté. Selon "Libération", l'Etat pourrait mettre deux millions d'euros sur la table, et les actionnaires également.

"Il y a un travail en cours avec le ministère du Redressement productif, qui est mené par le CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle, NDLR) mais aucune décision n'a été arrêtée", a poursuivi la ministre qui a indiqué que c'est la mission du CIRI d'aider les entreprises dans leur restructuration industrielle. "On verra les termes de ce qui sera demandé", a également dit Mme FILIPPETTI qui rappelle que "Libération a été soutenu comme tous les autres journaux par les aides à la presse". Libération bénéficie également de l'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires, a-t-elle dit.

### **M. Edouard VIEILLEFOND, jusqu'alors secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers-AMF, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général de Covéa**

M. Edouard VIEILLEFOND, ingénieur en chef de l'armement, jusqu'alors secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers-AMF, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, chargé de mission auprès du président-directeur général de Covéa, M. Thierry DEREZ. "Sa mission sera notamment de renforcer la gouvernance des risques du groupe, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 le 1<sup>er</sup> janvier 2016", précise le groupe.

Né en janvier 1971, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1990), et de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace-ENSAE, titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'économie industrielle, ingénieur en chef de l'armement, M. Edouard VIEILLEFOND fut ingénieur d'affaires à la délégation générale pour l'armement (1995-1997),

puis chargé de mission, chargé de l'élaboration des positions du ministère en matière de lutte contre la prolifération, responsable de la participation française à la United Nations Special Commission on Iraq (UNSCOM) à la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense (1997-1998), avant d'être adjoint au chef du bureau Système monétaire et financier international à la direction du Trésor au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1998-2001). Secrétaire général adjoint de Comité économique et financier de l'Union européenne à la Commission européenne (2001-2003), il fut ensuite nommé chef du bureau transport ferroviaire, maritime et automobile à l'Agence des Participations de l'Etat de la direction générale du Trésor et de la Politique économique (2003-2006). Directeur de participations, chargé de la sous-direction de l'énergie de l'Agence des participations de l'Etat de 2006 à 2009, M. Edouard VIEILLEFOND était, depuis juillet 2009, secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers-AMF, chargé de la direction de la régulation et des affaires internationales.

**M. Jean-Olivier ARNAUD, qui était directeur général du CHU de Nîmes, ancien président du Syndicat national des cadres hospitaliers, a été nommé directeur général du CHU de Lille**

M. Jean-Olivier ARNAUD, qui était directeur général du CHU de Nîmes depuis 2007, président du Groupement de coopération sanitaire Union des hôpitaux pour les achats-Uniha, ancien président du Syndicat national des cadres hospitaliers, a été nommé directeur général du Centre hospitalier universitaire de Lille. Il succède à M. Yvonnick MORICE, membre du collège, président de la Commission certification des établissements de santé, de la Haute Autorité de santé, en poste depuis mars 2011.

Né en 1954, titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'économie de la santé et diplômé de l'Ecole nationale de la santé publique de Rennes, M. Jean-Olivier ARNAUD fut directeur des ressources humaines de l'hôpital de Béziers, puis, successivement, directeur à Privas, directeur adjoint aux Hospices civils de Lyon, avant de diriger le centre hospitalier de Cannes de 1999 à 2007. M. Jean-Olivier ARNAUD est, depuis 2007, directeur général du CHU de Lille. Il est par ailleurs président de la commission des achats et des activités logistiques de la conférence nationale des directeurs généraux de CHU. Il est président du Groupement de coopération sanitaire (GCS) Union des hôpitaux pour les achats-Uniha depuis 2009. Il présida de 2003 à 2006 le Syndicat national des cadres hospitaliers devenu Syndicat des managers publics de santé.

**La préparation des élections municipales**

♦ **Nouméa** : Mme Marie-Claude TJIBAOU, veuve du dirigeant kanak Jean-Marie-TJIBAOU, assassiné en 1989, a annoncé hier sa candidature à la mairie de Nouméa sur une liste d'ouverture, qui veut réduire "les fractures sociales et ethniques" de la capitale calédonienne. "Nouméa concentre 50 % de la population (de l'archipel, NDLR) mais cette diversité culturelle ne se reflète pas dans la ville", a déclaré Mme TJIBAOU, âgée de 65 ans, qui siège au Conseil économique, social et environnemental. "Nous souhaitons construire une ville qui nous rassemble et qui nous ressemble", a-t-elle déclaré, insistant sur le double visage de Nouméa, dont le nord concentre des cités populaires et peu équipées, et le sud des quartiers plus chics en bord de plage, majoritairement européens. La liste conduite par Mme Marie-Claude TJIBAOU est composée de personnalités de la

société civile, de membres du Parti socialiste et de membres du Palika, parti du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak Socialiste). L'annonce de cette liste intervient après l'échec des négociations entre les différentes composantes de la coalition indépendantiste pour former une liste unitaire. "Les indépendantistes doivent être ouverts, on ne peut pas rester dans les divisions traditionnelles", a déclaré M. Elie POIGOUNE, colistier et président de la Ligue des droits de l'Homme de Calédonie. "Les Kanaks ont peur des Européens et les Européens ont peur des Kanaks. On ne construira rien dans la peur", a-t-il ajouté, regrettant que Nouméa ressemble plus "à une ville de la côte d'Azur qu'à une ville océanienne". Historiquement à droite, Nouméa est actuellement dirigée par M. Jean LEQUES (UMP) qui, à 82 ans, ne se représente pas. Outre Mme TJIBAOU, quatre candidats sont déjà en lice, dont trois issus de la droite non-indépendantiste fortement divisée.

♦ **Boulogne-sur-mer** : Le ministre des Transports Frédéric CUVILLIER sera tête de liste PS pour les élections municipales à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), ville dont il était maire jusqu'à son entrée au gouvernement, selon son entourage. M. CUVILLIER a annoncé sa candidature dans un courrier "adressé à tous les Boulonnais et distribué ce (jeudi) soir dans toutes les boîtes aux lettres", a-t-on expliqué, confirmant une information de "La Voix du Nord". "Nul n'aurait compris voire accepté, pas même moi, de me voir éloigné de cet enjeu si important pour cette ville. Avec l'enthousiasme de la conviction, je mènerai la liste +J'aime Boulogne+ pour rassembler le plus largement les volontés et les énergies mises au service de notre ville et de ses habitants", écrit le ministre dans cette lettre. Mme Mireille HINGREZ-CEREDA (PS), qui avait succédé à M. Frédéric CUVILLIER après sa nomination au gouvernement, "poursuivra cette mission le temps de ma présence au gouvernement. Je serai à ses côtés", a souligné le ministre. Elu maire de Boulogne-sur-mer en 2002 après la démission de M. Guy LENGAGNE, M. Frédéric CUVILLIER avait été réélu dès le premier tour (71,61 % des voix) en 2008.

**Mme Sophie BARTHELEMY, conservatrice en chef du patrimoine, jusqu'alors conservatrice au sein du Musée des beaux-arts de Dijon, a été nommée directrice du Musée des beaux-arts de Bordeaux**

Mme Sophie BARTHELEMY, conservatrice en chef du patrimoine, jusqu'alors conservatrice au sein du Musée des beaux-arts de Dijon, a été nommée directrice du Musée des beaux-arts de Bordeaux. Elle succède à M. José de LOS LLANOS, conservateur de la Ville de Paris, ancien directeur du musée Cognacq-Jay, en poste depuis janvier 2013.

Née en 1965, Mme Sophie BARTHELEMY, fut adjointe du directeur du Musée de Quimper de (1991-2000) avant d'être chargée au sein du Musée des beaux-arts de Dijon des collections de peintures 19-20ème siècle et de l'art contemporain. Mme BARTHELEMY a parallèlement assuré le commissariat d'un grand nombre d'expositions monographiques ou thématiques d'envergure internationale. Parmi celles-ci, on retiendra notamment Fauve hongrois 1905-1914, la leçon de Matisse présentée en 2009, ou plus récemment François et Sophie RUDE, citoyens de la Liberté - Un couple d'artistes au 19<sup>e</sup> siècle en 2012, toutes deux labellisées d'intérêt national par le ministère de la Culture et de la Communication.

---

## SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ **Elections européennes / L'Alternative** : Les relations entre les centristes de l'UDI et du MoDem se crispent au sein de l'Alternative, sur la désignation des têtes de liste aux élections européennes (cf. "BQ" du 30 janvier). L'équation globale n'est pas simple, reconnaît M. Yves JEGO (UDI) : "Il faut un équilibre entre MoDem et UDI, des visages nouveaux, un soutien aux anciens...". Mais, hier, il se disait cependant "très optimiste". Même optimisme chez Mme Marielle de SARNEZ : "cela se passe bien, on chemine vers un accord", a déclaré celle qui devrait être désignée tête de liste en Ile-de-France, récusant toute idée de "tension". "Cela n'est pas un chemin facile", glisse l'ancien ministre Jean ARTHUIS, qui devrait être désigné candidat pour l'Ouest. Mme Sylvie GOULARD, élue dans cette circonscription en 2009, pourrait prendre la direction du sud-est selon plusieurs sources. Dans l'Est, M. Jean-Marie CAVADA (UDI) et Mme Nathalie GRIESBECK (MoDem) se disputent la première place.

◆ **IRFM / transparence / pétition** : Une pétition lancée fin janvier pour réclamer la transparence sur l'usage de l'indemnité représentative pour frais de mandat (IRFM) des parlementaires a recueilli plus de 130 000 signatures sur internet, s'est félicité hier le député (UDI) de la Marne Charles de COURSON, à l'origine de cette initiative. Cette indemnité fait l'objet de polémiques régulières sur son opacité et son éventuel usage à des fins personnelles. D'un montant de 5770 euros bruts mensuels, elle n'est soumise à aucun contrôle, les députés étant simplement tenus de faire "une déclaration sur l'honneur" attestant qu'ils l'utilisent uniquement pour leurs frais de mandat. La pétition vise à demander aux parlementaires de fournir les justificatifs sur l'utilisation de cette indemnité, "comme doivent le faire tous les salariés du privé ou du public en matière de frais professionnels", a noté M. de COURSON. Dans un courrier, adressé avec la pétition aux présidents (PS) de l'Assemblée nationale et du Sénat, il demande que les questeurs des deux chambres examinent quatre propositions sur ce sujet. L'IRFM a été récemment épinglée par le groupe d'Etats contre la corruption (Greco) du Conseil de l'Europe, dans son rapport sur la France publié fin janvier, avec des craintes que cette enveloppe puisse servir à des achats de biens immobiliers susceptibles de fausser le patrimoine déclaré des élus (cf. "BQ" du 28 janvier). La déontologue de l'Assemblée Noëlle LENOIR a suggéré en novembre de réduire jusqu'à 40 % cette indemnité pour les députés "titulaires de mandats exécutifs locaux importants (qui) bénéficient d'ores et déjà de facilités matérielles" (cf. "BQ" du 21 novembre).

◆ **TAUBIRA / circulaire** : La ministre de la Justice Christiane TAUBIRA a justifié la diffusion, fin janvier, d'une circulaire aux parquets leur précisant notamment ses demandes de remontée d'information sur les affaires traitées, dans une tribune publiée hier par le site "Huffington Post". Evoquant les critiques dont a été l'objet cette circulaire, la ministre a fustigé une "immense paresse intellectuelle" et pointé notamment journalistes et parlementaires. Pour elle, cette circulaire relève d'une "bonne administration de la justice (qui) n'a guère d'attraits pour plumes et micros". Dans sa tribune, la Garde des Sceaux souligne qu'elle vise notamment à réduire le nombre d'affaires signalées par les parquets généraux à la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), qui est placée sous l'autorité du ministre. "Ecrire ouvertement dans une circulaire, publiée, la nécessité de réduire encore de moitié la remontée des affaires, est-ce la meilleure méthode pour qui voudrait manipuler, dissimuler, s'immiscer, tripoter? Un non-sens !", s'insurge Mme TAUBIRA.

◆ **Sénat / fin de vie** : Le Sénat a examiné hier la proposition de loi de Mme Corinne BOUCHOUX, sénatrice (EELV) du Maine-et-Loire, sur le "choix libre et éclairé d'une assistance médicalisée pour une fin de vie digne". "Nous abordons ce débat dans un contexte difficile, au moment où certaines affaires viennent rappeler l'extrême sensibilité de notre pays sur ces affaires",

a souligné la ministre de la Santé Marisol TOURAINE dans une allusion au cas de M. Vincent LAMBERT (cf. supra). La législation actuelle, la loi dite Leonetti, "a permis d'indéniables avancées mais elle ne suffit pas à répondre à de nombreuses situations", a jugé Mme BOUCHOUX dont la proposition de loi vise à donner au patient "le droit à choisir librement sa fin de vie, dans la dignité et d'assurer un accès universel aux soins palliatifs". Elle prévoit aussi le respect des directives anticipées, "qui sont encore aujourd'hui trop considérées comme de simples souhaits", dans le cas où la personne serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. La commission des Affaires sociales a proposé de renvoyer ce texte en commission, renvoi qui a été adopté. Le débat sur la fin de vie a été relancé le 14 janvier par le président de la République François HOLLANDE, qui a annoncé un projet de loi sur le sujet. Celui-ci sera déposé d'ici l'été, a dit Mme TOURAINE. "Nous prendrons le temps nécessaire dans les deux chambres sans esquiver aucune question, rien ne sera passé sous silence", a-t-elle assuré en soutenant la proposition de renvoi en commission du texte.

◆ **Polices municipales / VALLS** : Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS a souhaité hier que la proposition de loi déposée en 2013 par les sénateurs François PILLET (UMP) et René VANDIERENDONCK (PS) pour réformer les polices municipales "puisse être inscrite aux travaux du Parlement dès le second trimestre", après les élections municipales de mars (cf. "BQ" des 3, 4 octobre et 20 décembre 2012, 1<sup>er</sup> octobre 2013). Il a aussi précisé, devant les membres de la commission consultative des polices municipales, qui se réunissait place Beauvau, avoir demandé à ses services "de travailler sans délai sur les textes d'application" afin "qu'ils suivent de manière rapprochée la phase législative". Lors de cette réunion, selon un communiqué de l'Intérieur, le ministre a annoncé plusieurs décisions dans les domaines indemnitaires et statutaires : revalorisation de la catégorie C de la fonction publique territoriale qui bénéficiera aux agents les plus modestes du cadre d'emploi des polices municipales ; création d'un échelon spécial pour ces agents ; création d'un deuxième grade de directeur et assouplissement des conditions de création de ces postes par les communes. Il a proposé la création de groupes de travail sur la formation des policiers municipaux et leur accès direct à certains fichiers "régaliens" de police et de gendarmerie.

◆ **FN / vote blanc** : La présidente du FN Marine LE PEN s'est réjouie hier de l'adoption de la proposition de loi reconnaissant le vote blanc aux élections (cf. "BQ" d'hier), estimant qu'elle n'empièterait pas sur le vote Front national. "Tant mieux que le vote blanc existe", a déclaré la présidente du FN sur France Culture, notant qu'"il ne sera quand même pas comptabilisé" dans les suffrages exprimés. Le vote blanc désavantagera-t-il le FN ? Non, estime Mme LE PEN, cette hypothèse "part de l'analyse que le vote Front national est un vote de contestation et je crois que ceux qui défendent encore cette analyse sont encore dans le passé parce que le vote Front national aujourd'hui est un vote d'adhésion".

## L'ÉCONOMIE EN FRANCE

Administrateurs et dirigeants de sociétés cotées  
Ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur  
Conseil économique, social et environnemental

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## POUR VOS DOSSIERS

### Les propositions du Conseil national des Barreaux

Le Conseil national des Barreaux, que préside M<sup>e</sup> Jean-Marie BURGUBURU, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, a présenté ses propositions pour une Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle (cf. "BQ" du 12 février).

Ses 44 propositions sont les suivantes :

#### L'accès facilité aux droits effectifs

1/ Systématisation de la consultation rémunérée d'un avocat préalable à toute action juridique ou judiciaire pour une personne physique ou morale avec bénéfice de l'aide juridictionnelle sous conditions de ressources.

2/ Mise en place d'un numéro vert d'urgence pour les citoyens qui ont besoin d'un avocat.

3/ Extension des dépôts de plainte en ligne par avocat et la mise en lien directe avec le bureau d'enregistrement pénal pour le barreau.

4/ Assistance ou représentation systématique par avocat des personnes vulnérables devant les commissions administratives et les juridictions.

5/ Accès aux avocats des bases de données Cassiopée et Portalis.

6/ Création d'une base de données jurisprudentielle nationale.

7/ Participation des avocats au réseau judiciaire pénal européen.

8/ Accès dématérialisé au fichier de l'état civil.

9/ Accès dématérialisé au fichier immobilier et au fichier FICOBA.

#### La résolution des conflits par la volonté des parties

10/ Simplification du recours aux modes amiables de résolution des différends par une codification unique repensée.

11/ Politique d'incitation à la mise en place effective de la procédure participative, de la procédure collaborative et de la médiation par l'information préalable et obligatoire, figurant dans les convocations en justice.

12/ Extension du recours à la procédure participative à tout domaine juridique et judiciaire, y compris lorsque le juge a été saisi.

13/ Possibilité de recourir à la procédure participative avant l'introduction d'une requête en divorce.

14/ Création d'une procédure d'homologation par le juge, simplifiée, pour les conventions de divorce par consentement mutuel conclues à l'issue de la procédure participative.

15/ Création de procédures simplifiées d'homologation par le juge, sans comparution des parties dans les accords intervenus par acte d'avocat, rédigés obligatoirement par un avocat pour chacune des parties, notamment pour la conclusion des divorces par consentement mutuel.

16/ Force probante des versions numériques des actes d'avocats revêtues par le ou les rédacteurs d'une signature électronique (L. 31 déc. 1971, art. 66-3-4 nouveau).

17/ Date certaine de l'acte d'avocat.

18/ Homologation par le juge, simplifiée, des accords conclus par actes d'avocats en matière d'instances modificatives, de liquidation de régime matrimonial et de successions.

19/ Elaboration d'un cahier des charges national en matière de médiation prévoyant l'assistance de l'avocat aux côtés de chacune des personnes pour chacune des séances, avec a minima une présence obligatoire du conseil au cours de la première et de la dernière séance, rémunérée ou avec le bénéfice de l'aide juridictionnelle.

20/ Création de mesures d'incitation fiscale dans les instances achevées par recours aux procédures alternatives (ex. diminution du taux de TVA, instauration d'un crédit d'impôt ou remboursement des frais de justice).

21/ Reconnaissance de plein droit du statut de tuteur des personnes protégées aux avocats spécialement formés en ces domaines.

22/ Saisine directe des juridictions par les avocats qui pourront rédiger l'acte et sa notification à l'adversaire par le RPVA, pour toutes les procédures.

23/ Possibilité pour les justiciables en cas de création d'un guichet unique de former un recours sur le modèle de l'article R 1423-7 du Code du travail.

### **La simplification du recours au juge qui demeure garant des droits des parties**

24/ Création dans les procédures écrites d'une phase dédiée à un rapport par le juge préalable à l'audience de fond pour ultime mise en état du dossier, communiqué en temps utile aux parties leur permettant de compléter leur dossier.

25/ Systématisation des calendriers des procédures selon un cahier des charges national dans les procédures sans représentation obligatoire.

26/ Obligation pour les juridictions de rédiger et motiver les décisions avant l'expiration des délais de recours.

27/ Création d'actes de procédures par l'avocat délégué de missions de justice dans le cadre de la mise en état ou des instances (la désignation contradictoire d'experts, l'authentification des pièces probantes, l'organisation des auditions contradictoires des parties ou des témoins...).

28/ Homologation simplifiée des accords par actes d'avocats en cours d'instance.

29/ Faculté de mise en place de requêtes sur ordonnance présentée par avocat en ligne.

30/ Unification des délais de recours à l'exception des procédures d'urgence.

31/ La modification des textes régissant la procédure d'appel : unification des délais impartis aux parties pour conclure, assouplissement des sanctions encourues en cas de défaut d'exécution des formalités procédurales requises, réintroduction d'une plus grande initiative des parties dans le déroulement de la procédure.

32/ Collégialité obligatoire en appel.

33/ Présence obligatoire du ministère public dans les audiences de procédure collective.

34/ Exclusion du recours à la visio-conférence en cas de refus de l'une des parties ou de l'intéressé.

### **L'aide juridictionnelle**

35/ Systématisation de la consultation rémunérée d'un avocat préalable à toute action juridique ou judiciaire pour une personne physique ou morale avec bénéfice de l'aide juridictionnelle sous conditions de ressources.

36/ Diversification des sources de financement avec en priorité la taxation des mutations et des actes juridiques.

37/ Création d'un fonds d'aide juridique.

38/ Recentralisation de l'aide juridictionnelle et leur ventilation par les CARPA afin de mettre fin au traitement des flux par les Cours d'appel qui retardent le processus.

39/ Incitation par des dispositions législatives du financement de l'accès au droit à travers des contrats de protection juridique dans des conditions fixées par l'Etat afin d'interdire toute discrimination ou abus de position dominante, et de garantir la liberté de choix de l'avocat à tout moment par l'assuré.

40/ Réforme de l'article 37 de la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique par la création d'un article 700-1 nouveau du CPC permettant le principe de l'article 700 en matière d'aide juridictionnelle.

41/ Abandon du système actuel d'indemnisation de l'avocat au profit d'une véritable rémunération de sa prestation incluant les frais de fonctionnement du cabinet et la prestation intellectuelle.

42/ Refondation du mode de rémunération des missions de médiation ou de procédure participative ou collaborative.

43/ Rémunération pour la rédaction d'actes et l'acte d'avocat.

44/ Suspension des délais de recours par le dépôt de la demande d'aide juridictionnelle en première instance et en appel.

## **La Cour de cassation : Organigrammes - Biographies**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

**LIRE - VOIR - ENTENDRE****VIENT DE PARAÎTRE** <

→ Revue "Inflexions" : le numéro 25 de la revue (que dirige le général de corps d'armée Jean-Philippe MARGUERON) a pour thème "Commémorer". Ont, notamment, apporté leur contribution à cette livraison MM. François DOSSE, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, Etienne FRANCOIS, professeur émérite à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, le général d'armée (CR) Elrick IRASTORZA, président du groupement d'intérêt public (GIP) "Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale-1914-2014, ancien chef d'état-major de l'armée de terre et MM. Jean-Noël JEANNENEY, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien président-directeur général de Radio France, ancien président de la Bibliothèque nationale de France, ancien ministre et Jean-Pierre RIOUX, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale (renseignements "Inflexions", 14, rue Saint Dominique, 75700 Paris SP07. Tél. 01 44 42 42 86).

→ Le numéro 68 de la revue "Géoéconomie" (que dirige MM. Pascal LOROT, président de l'Institut Choiseul) est disponible. Il comprend les interventions de plusieurs personnalités, parmi lesquelles MM. Jean-François CIRELLI, vice-président, directeur général délégué, chargé de la branche Energie Europe de GDF Suez, Eric WOERTH, député (UMP) de l'Oise, ancien ministre, et Henri LACHMANN, vice-président, administrateur référent, de Schneider Electric SA (Renseignements : "Géoéconomie", Institut Choiseul, 16, rue du Pont neuf, Paris 75001, Tél. 01 53 34 09 93).

**A VOIR - A ENTENDRE** <

→ *La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.*

Vendredi

- 5h40 **RFI** : M. Komi KOUTCHE, ministre béninois de la Communication ("L'invité Afrique")
- 7h40 **I>TELE** : Mme Emmanuel COSSE, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts.
- 7h45 **BFM Business** : M. Dominique RERSTINO, président de l'Association française des instituts du mentorat entrepreneurial ("Good morning business")
- 7h45 **Radio Classique** : M. Nicolas DUFOURCQ, Administrateur-directeur général de Bpifrance.
- 7h50 **France 2** : M. Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances ("Les Quatre vérités")
- 7h50 **RFI** : Mme Bernadette GROISON, secrétaire générale de la Fédération syndicale unitaire. (l'Invité du matin)
- 7h50 **RTL** : M. Alain VIDALIES, ministre chargé des Relations avec le Parlement ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)
- 8h15 **France Info** : M. Jean-Claude AMEISEN, médecin immunologiste, professeur à l'Université Paris Diderot et à l'Hôpital Bichat.
- 8h15 **Radio Classique/LCI** : M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale.
- 8h18 **Europe 1** : M. Jean-François ROUBAUD, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 **BFM Business** : M. Carlos GHOSN, président-directeur général de Renault ("Good morning business")

- 8h20 **France Inter** : M. Erik ORSENNA, écrivain, conseiller d'Etat honoraire, membre de l'Académie française ("Le 7/9")
- 8h30 **LCP Assemblée nationale** : MM. Edouardo RIHAN CYPEL, député (PS) de la Seine-et-Marne et Jacques-Alain BENISTI, député (UMP) du Val-de-Marne ("Politique Matin")
- 8h35 **RMC** : L'ancienne ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, députée (UMP) de l'Essonne, candidate UMP à la mairie de Paris ("Jean-Jacques BOURDIN")
- 11h00 **France Culture** : MM. Bernard BENHAMOU, ancien délégué aux usages de l'internet et Maurice RONAI, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ("Culturesmonde")
- 12h00 **France Culture** : M. Pascal PERRINEAU, professeur à Sciences Po, ancien directeur du Centre d'étude de la vie politique française-CEVIPOF ("La grande table")
- 12h30 **BFM Business** : M. François MORINIERE, directeur général du Groupe L'Equipe ("Hedwige CHEVRILLON")
- 12h30 **France Culture** : M. Laurent BERGER, secrétaire général de la CFDT ("Le Journal")
- 14h15 **LCP Assemblée nationale** : M. François de RUGY, député (EE-LV) de la Loire-Atlantique, coprésident du groupe écologiste à l'Assemblée nationale ("Parlement hebdo")
- 15h05 **BFM Business** : M. Franklin PICHARD, directeur de Barclays Bourse (Intégrale Bourse")
- 18h15 **Public Sénat** : M. François de RUGY, député (EE-LV) de la Loire-Atlantique, coprésident du groupe écologiste à l'Assemblée nationale ("Parlement hebdo")
- 19h00 **BFM Business** : Mme Véronique MORALI, présidente de Fimalac Développement ("C'est votre argent")
- 23h00 **Public Sénat** : Mme Clémentine AUTAIN, Porte-parole d'Ensemble ("Génération Europe")

## Samedi

- 10h00 **LCP Assemblée nationale** : M. Christian JACOB, député de Seine-et-Marne, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, ancien ministre, Claude GOASGUEN, député (UMP) de Paris, ancien ministre et Daniel VAILLANT, député (PS) de Paris, ancien ministre ("Politiques")

## Dimanche

- 9h42 **France Culture** : la Grande Loge de France ("Pensée contemporaine")
- 12h10 **France 3** : M. Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif ("12/13 dimanche")
- 18h30 **RTL** : M. Carlos GHOSN, président-directeur général de Renault ("Grand Jury RTL Le Figaro LCI")
- 22h20 **France 3** : Mme Emmanuel COSSE, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts. ("Soir/3 Week-end")

## LA VIE PRIVEE

### Décès

- Le chanteur congolais King Kester EMENEYA, à l'âge de 58 ans.
- Mme Juliette ROSENBERG, à l'âge de 90 ans. Mme Juliette ROSENBERG était, notamment, la mère de M. Pierre-Eric ROSENBERG, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, ancien directeur de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.
- M. René TEULADE, sénateur (PS) de la Corrèze, maire d'Argentat, ancien conseiller général de la Corrèze (canton d'Argentat), ancien suppléant de M. François HOLLANDE alors député de la Corrèze (1997-2002), ancien membre du Conseil économique et social et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, ancien ministre des Affaires sociales et de l'Intégration (1992-1993), à l'âge de 82 ans.
- Au Canada, le dessinateur et sculpteur Aslan (de son vrai nom Alain GOURDON), à l'âge de 83 ans.

## LA VIE PUBLIQUE

### A l'Elysée

- Le chef de l'Etat, M. François HOLLANDE, s'entretiendra aujourd'hui avec le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, puis présidera le Conseil des ministres, avant de recevoir M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense. Il présidera ensuite une cérémonie de prise d'armes aux Invalides, avant d'avoir un déjeuner de travail sur le thème de la politique industrielle de la France. M. HOLLANDE s'entretiendra dans l'après-midi avec l'écrivain Dany LAFERRIERE, nouveau membre de l'Académie française, en présence de Mme Hélène CARRERE d'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

### A Matignon

- Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, s'entretiendra aujourd'hui avec le chef de l'Etat M. François HOLLANDE avant de participer au Conseil des ministres. Il effectuera dans l'après-midi un déplacement à Nancy et Neuves Maisons sur le thème de l'engagement associatif en compagnie de Mmes Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique et Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative et de M. Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation. Le Premier ministre procédera notamment à la signature de la nouvelle Charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

### A l'Assemblée nationale

- M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, recevra aujourd'hui M. Yannakis OMIROU, président de la Chambre des Représentants de Chypre, Bruno ROGER, président des Arts décoratifs et Jean PISANI-FERRY, Commissaire général à la stratégie et à la prospective. M. BARTOLONE effectuera également un déplacement dans le Puy-de-Dôme.

### Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères, recevra aujourd'hui MM. Marc LADREIT de LACHARRIERE, président-directeur général de Fimalac SA, Avigdor LIBERMAN, ministre israélien des Affaires étrangères, Martin LIDEGAARD, ministre des Affaires étrangères du Danemark et Mme Anne PAUGAM, directrice générale de l'Agence française de développement. Le ministre se rendra également au Théâtre du Châtelet pour le lancement de l'Année du Vietnam en France.
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, présidera aujourd'hui un comité technique ministériel (à la Chancellerie).
- Mme Marisol TOURAINÉ, ministre des Affaires sociales et de la Santé, se verra remettre aujourd'hui par Mme Claire COMPAGNON un rapport sur la représentation des usagers dans les établissements de santé et recevra M. Jean PISANI-FERRY, Commissaire général à la stratégie et à la prospective. La ministre se rendra également à Chambray-les-Tours en Indre-et-Loire pour la pose de la première pierre d'un établissement et service d'aide par le travail.
- M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, se rendra aujourd'hui à Lens afin d'installer la nouvelle ZSP de Lens-Sallaumines. Il se rendra ensuite à Béthune où il visitera l'Hôtel de police et la Brigade de gendarmerie.
- Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, se rendra aujourd'hui à l'Hôtel Lutétia pour la clôture du Forum européen de la propriété intellectuelle organisé par l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle. La ministre s'entretiendra également avec M. Alexei OULIOUKAEV, ministre russe du Développement économique et Alexandre ORLOV, ambassadeur de Russie à Paris.
- M. Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, recevra aujourd'hui MM. Patrick PAILLOUX, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information et Alexei OULIOUKAEV, ministre russe du Développement économique. Le ministre effectuera également un déplacement dans le Pas-de-Calais.
- M. Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, se rendra aujourd'hui à Berlin pour le 12<sup>ème</sup> Conclave sur les questions de politique énergétique et environnementale.
- Mme Aurélié FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, se rendra aujourd'hui à Metz pour l'inauguration de l'exposition "Phares" au Centre Pompidou. La ministre participera également à la soirée des Victoires de la musique au Zénith.
- Mme Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se rendra aujourd'hui à Grenoble pour la pose de la première pierre de l'extension de l'école Grenoble INP –Phelma.
- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, effectuera demain un déplacement à Mont-de-Marsan.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Dominique LEFEBVRE, député (PS) du Val-d'Oise et participera à des réunions sur les économies structurelles 2012-2017 avec MM. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur.

- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, effectuera à partir de dimanche, et jusqu'au 18 février, un déplacement à Mayotte.
- M. François LAMY, ministre délégué chargé de la Ville, effectuera aujourd'hui un déplacement à Nîmes.
- Mme Michèle DELAUNAY, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'autonomie, interviendra aujourd'hui lors de la réunion mensuelle des directeurs généraux d'ARS.
- Mme Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, tiendra aujourd'hui, à 14h à Bercy, une conférence de presse consacrée au financement participatif.
- M. Guillaume GAROT, ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, procédera aujourd'hui à la signature avec M. Arnaud de BELLOY, président-directeur général de Herta, du premier accord collectif entre une entreprise de l'industrie agroalimentaire et l'Etat dans le cadre du programme national de l'alimentation qui promeut pour tous une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement (à Noisiel en Seine-et-Marne).

*Pour suivre facilement tous les changements*

## CABINETS MINISTERIELS

Mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

10 mises à jour par an, faciles à classer

Un ouvrage en deux tomes, sous reliures mobiles

### Tome I

Composition du Gouvernement  
Attributions ministérielles

Biographies des ministres

Organigrammes des cabinets  
Attributions des membres des cabinets

### Tome II

Plus de 400 biographies  
parfaitement à jour

des membres des cabinets ministériels

Formation, parentés, décorations  
fonctions, carrière, adresses

Une édition de la Société Générale de Presse

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr

**LA VIE DANS LA CITE****Aujourd'hui**

Elysée 9h30. Conseil des ministres.

Assemblée nationale

Semaine du gouvernement.

9h30, 15h et 21h30

Suite du projet relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

**Le 17 février**

Assemblée nationale

Semaine de l'Assemblée.

16h et 21h30

CMP du projet relatif au logement et à l'urbanisme rénové.

Nouvelle lecture de la proposition visant à reconquérir l'économie réelle.

Sénat

Semaine réservée par priorité au gouvernement.

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

16h et le soir

Proposition adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, tendant à harmoniser les taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicables à la presse imprimée et à la presse en ligne.

Proposition relative à l'interdiction de la mise en culture du maïs génétiquement modifié.

**Le 18 février**

Assemblée nationale

15h et 21h30

Questions au gouvernement.

Explications de vote des groupes et vote par scrutin public du projet relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

Proposition de résolution relative aux enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970.

Proposition de résolution appelant à la reconnaissance des droits de la France sur le plateau continental de Saint-Pierre et Miquelon.

Proposition visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrages et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale.

---

**Le 18 février**Sénat

9h30

Questions orales sans débat.

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

15h et le soir

Projet autorisant la ratification du traité d'extradition entre la République française et la République du Pérou.

Projet portant approbation du deuxième protocole d'amendement à l'accord relatif au groupe aérien européen.

Projet adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

**LA VIE DANS LE MONDE****Jusqu'au 18 février**Bruxelles

Conseil Agriculture et Pêche de l'Union européenne.

**Jusqu'au 23 février**Sotchi (Russie)

Jeux Olympiques d'hiver.

**Aujourd'hui**Bruxelles

Réunion des ministres des Finances de la zone euro.

**Le 18 février**Bruxelles

Conseil Affaires économiques et financières de l'Union européenne.

**Les 20 et 21 février**Bruxelles

Conseil Compétitivité (Marché intérieur ; Industrie, Recherche et Espace, Commerce) de l'Union européenne.

Athènes

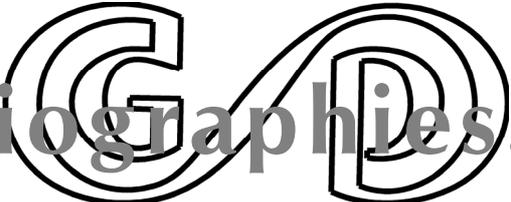
Conseil informel des ministres de la Défense de l'Union européenne.

**Du 21 au 23 février**Sydney

Réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G20.

**Le 24 février**Bruxelles

Conseil Education, Jeunesse Culture et Sport de l'Union européenne.



# Les Biographies.com

## PRINCIPAUX OUVRAGES EDITES

Présidence de la République

Conseil constitutionnel

Cabinets ministériels

Assemblée nationale

Sénat

Conseil économique, social et environnemental

Conseil de Paris

Elections en France : municipales, cantonales, législatives, sénatoriales, régionales, présidentielles, européennes.

Communes et maires de France

Conseils généraux de France

Présidents des conseils généraux et régionaux

Administrateurs et dirigeants des sociétés françaises cotées en bourse

Administration préfectorale

Conseil d'Etat

Cour des comptes

Inspection générale des finances

Ecole nationale d'administration

Corps diplomatique, Conseillers et attachés économiques

Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

La presse et l'information en France :

- Biographies de la presse
- Biographies de l'audiovisuel
- Organismes syndicaux et professionnels

La publicité en France :

- Biographies de la publicité
- Agences de publicité
- Organismes syndicaux et professionnels

Europe :

- Parlement
- Commission
- Comité économique et social

Le Petit BQ

# Les administrations centrales des ministères